

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 7 juillet 2022****I. DÉLIBÉRATIONS, INFORMATIONS ET DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRAL****1.1.2– Dossier d'accréditation de l'INSPE****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*
- VU** *l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réuni en séance le 3 mars 2022*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 27 voix pour et 0 voix contre, le dossier d'accréditation de l'INSPE. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 11 juillet 2022

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 7 juillet 2022 : 36
--

DELIBERATION

de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

☞ Séance du 3 Mars 2022 ☛
☞ CA 20 Juin 2022 ☛

Dossier d'accréditation INSPE 2022

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (C.F.V.U.),

- VU le code de l'Education et notamment son Art. L712-6-1
VU la loi 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'Enseignement Supérieur et la Recherche, et notamment son article 116
VU la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,
VU l'ordonnance 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie covid-19,
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 Octobre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

Adopte à l'unanimité : 23 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 9 Mars 2022

Le Vice-Président de la C.F.V.U.,


Sylvain DURAND

**Dossier de demande d'accréditation
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

**INSPE de
Académie de Nantes**



Établissement intégrateur

Nantes Université

Établissement(s) partenaire(s)

Université d'Angers

Le Mans Université



**ACADÉMIE
DE NANTES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseils d'administration de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)

Avis du COSP : lundi 13 décembre 2021

Conseil d'Institut : 19 janvier 2022

Conseil d'Administration Nantes Université :

Conseil d'Administration Université d'Angers :

Conseil d'Administration Le Mans Université :

Merci de renvoyer ce dossier à :

accreditation.inspe@enseignementsup.gouv.fr

Sommaire

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS	5
1.1 DIRECTEUR OU DIRECTRICE DE L'INSPE ET PRESIDENCES DU CONSEIL DE L'INSTITUT ET DU CONSEIL D'ORIENTATION STRATEGIQUE ET PEDAGOGIQUE	5
1.2 ÉQUIPE DE DIRECTION.....	5
1.3. LES INSTANCES STATUTAIRES.....	6
1.3.1. <i>Le comité stratégique de la formation</i>	6
1.3.2. <i>Le Conseil d'institut et Conseil d'orientation scientifique et pédagogique</i>	6
1.4. LES INSTANCES CONSULTATIVES	6
1.5. LES INSTANCES EXECUTIVES OU DE GOUVERNANCE	7
2. STRATEGIE CONCERNANT LE PILOTAGE DU PROJET DE L'INSPE	7
2.1. LE BILAN SYNTHETIQUE DE LA STRATEGIE MISE EN ŒUVRE LORS DE LA PERIODE ECOULEE,.....	7
2.2. LES AXES STRATEGIQUES RETENUS POUR LA PERIODE D'ACCREDITATION A VENIR	9
2.3. LE PARTENARIAT ET LA GOUVERNANCE MIS EN PLACE ENTRE L'INSPE, LES ETABLISSEMENTS ET LE RECTORAT DANS LE CADRE DE CETTE STRATEGIE.....	12
2.3.1 <i>Partenariat avec les DSDEN pour le 1er degré</i>	12
2.3.2 <i>Partenariat avec le Rectorat pour les questions générales et le 2nd degré</i>	12
3. PRESENTATION DE L'OFFRE DE FORMATION	13
3.1 PERIMETRE	13
3.1.1. <i>Liste des mentions de master MEEF et Parcours</i>	13
3.1.2. <i>Liste des autres formations portées par l'INSPE</i>	13
3.2 DEPLOIEMENT DES FORMATIONS	14
3.2.1. <i>Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement...), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations</i>	14
3.2.2. <i>Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle</i>	15
3.2.3. <i>Déploiement de l'approche par compétences : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences</i>	18
3.2.4. <i>Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages</i>	19
3.2.5. <i>Laïcité, égalité fille/garçon, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires (préciser notamment le contenu et le volume horaire par thématique)</i>	21
3.2.6. <i>Politique du numérique</i>	25
3.2.7. <i>Mise en œuvre de la démarche qualité</i>	28
3.2.8. <i>Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations</i>	31
3.3 PLACE DE LA RECHERCHE	31
3.3.1. <i>Modalités d'articulation formation / recherche (projet de recherche de l'étudiant, place de la recherche dans les UE de la maquette, cahier des charges du mémoire)</i>	32
3.3.2. <i>Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE</i>	33
3.3.3. <i>Évolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives</i>	34
3.3.4. <i>Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué</i>	36
3.4 CONTINUUM DE FORMATION	38
3.4.1 <i>Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)</i>	38
3.4.2. <i>Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)</i>	38
3.4.3. <i>Formation continue</i>	39
3.5 PARTENARIATS	40
3.5.1. <i>Environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.)</i>	40

3.5.2. Partenariats internationaux	41
4. BUDGET DE PROJET.....	42
4.1. ÉVALUATION DES BESOINS :	42
4.1.1. MEEF Premier degré	42
4.1.2. MEEF Second degré	42
4.1.3. Adaptation à l'emploi :	43
4.1.4. Stagiaires Alternants et gratification des stages PA.	44
4.2. ÉVALUATION DES MOYENS.....	44
5. ANNEXES	45

1. Renseignements administratifs

1.1 Directeur ou directrice de l'INSPE et présidences du Conseil de l'institut et du Conseil d'orientation stratégique et pédagogique

- Nom du directeur ou de la directrice de l'INSPE : [Mohammed BERNOUSSI](#)

Coordonnées téléphoniques : [02.53.59.24.02](#)

Portable : [06.78.33.45.35](#)

Courriel : mohamed.bernoussi@univ-nantes.fr

- Nom du président ou de la présidente du Conseil de l'institut : [Bernard LEROUX](#)

Coordonnées téléphoniques : -

Portable : [06.70.35.72.13](#)

Courriel : bernard.leroux@ac-nantes.fr

- Nom du président ou de la présidente du COSP : [Alain GAUDEUL](#)

Coordonnées téléphoniques : [02.72.56.65.99](#)

Portable : [06.18.32.08.32](#)

Courriel : alain.gaudeul@ac-nantes.fr

1.2 Équipe de direction

Composition et responsabilités, principes de fonctionnement et modalités de pilotage

Nom Prénom	Fonction	Téléphone	Mail
AUDION Lionel	Directeur adjoint à la Formation	02.53.59.24.03	Lionel.audion@univ-nantes.fr
HERSANT Magali	Directrice adjointe à la Recherche	02.53.59.23.71	Magali.hersant@univ-nantes.fr
DORE Christophe	Directeur adjoint à la Formation Continue	02.41.22.74.01	Christophe.dore@univ-nantes.fr

Concernant les principes de fonctionnement et modalités de pilotage, L'Inspé dispose d'Instances statutaires définies dans les statuts de l'Inspé conformément au Code de l'Éducation (notamment ses articles L. 625-1, L. 713-1, L. 721-1 à L. 721-3 et D. 721-1 à D. 721-8), d'Instances consultatives et d'Instance de gouvernance.

1.3. Les Instances statutaires

L'Inspé, depuis l'adoption de la loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance, a commencé tout un travail de refonte de ses statuts et de son règlement intérieur. L'objectif est à la fois de les mettre en conformité avec cette loi mais aussi d'en faire un instrument au service de la stratégie scientifique, pédagogique et du partenariat de l'Institut. De ce fait, à côté des instances statutaires, il est ainsi proposé la mise en œuvre d'instances consultatives afin de développer, structurer et harmoniser la stratégie scientifique et pédagogique de l'Institut.

1.3.1. Le comité stratégique de la formation

Cette instance mise en place lors de la création de l'ESPE, est conservée dans les statuts de l'Inspé. En effet, pour jouer son rôle de pilote dans le cadre de la formation initiale des enseignants, le projet de l'Inspé doit fédérer différents acteurs : universités partenaires et différents services de l'éducation nationale employeur des futurs enseignants. Le comité stratégique a pour fonction d'orienter, coordonner et accompagner l'organisation partenariale. Le Recteur de la Région Académique, les Présidents des trois universités, le Directeur de l'Inspé ainsi que le président du Conseil d'Institut sont les membres de cette instance qui a pour fonction :

- Assurer la cohérence du « projet Inspé »
- Proposer la carte des formations MEEF sur les différents sites universitaires
- Identifier la répartition des charges d'enseignement entre les différents partenaires
- Déterminer et assurer le suivi du budget de « projet ESPE ».

1.3.2. Le Conseil d'institut et Conseil d'orientation scientifique et pédagogique

Les instances de l'Inspé précisées par le code de l'éducation Loi 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance sont le Conseil d'Institut (CI) et le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP). La composition de ces deux conseils est définie par les textes législatifs, elle assure la représentation de tous les partenaires de l'Inspé. Les fonctions de chacune de ces instances sont aussi définies par les mêmes textes législatifs.

1.4. Les instances consultatives

Afin de mieux structurer la politique scientifique et pédagogique de l'Institut, l'Inspé s'est doté dans son Règlement Intérieur (adopté par le Conseil d'Institut le 16 juin 2021) de deux commissions consultatives larges, qui ont vocation à nourrir les avis du COSP et les décisions du CI, mais aussi à faire émerger ces positions d'un débat interne nourri. Ces deux commissions sont :

1) La commission pédagogique chargée d'émettre des avis notamment sur :

- Les orientations pédagogiques, en relation avec la recherche ;
- L'élaboration, le suivi et l'évaluation des offres et maquettes de formation ;
- La politique de recrutement des étudiants ;
- Les orientations et propositions relatives à la formation de formateurs et à la formation continue ;
- La politique des emplois et de recrutement des personnels enseignants, en relation avec la commission scientifique ;
- Les questions relatives à la vie universitaire.

2)-La commission scientifique chargée d'émettre des avis notamment sur :

- Les orientations scientifiques, en relation avec les questions de formation ;
- L'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de recherche propres à l'INSPÉ ;
- Le soutien aux activités scientifiques des personnels de l'INSPÉ ;
- Les relations entre la recherche et la formation des formateurs ;
- La politique des emplois et de recrutement des personnels enseignants, en collaboration avec la commission pédagogique.

1.5. Les instances exécutives ou de gouvernance

Les instances exécutives et de gouvernance de l'Inspé chargées de la gestion et de la mise en place et de la coordination du projet stratégique sont au nombre de trois :

- *L'équipe de direction* composée du directeur, des directeurs-adjoints et de la secrétaire générale se réunit de façon hebdomadaire ; il s'agit d'un point où toutes les questions de gestion et de coordination sont traitées
- *Le Comité de Direction* : le choix fait est de réunir un comité de direction élargi au moins une fois par mois. Ce Comité est composé de l'équipe de direction (directeur, directeurs adjoints et secrétaire générale), des responsables des sites et leurs adjoints, des responsables administratifs de chaque site, et des chefs des services académiques. Ce Comité a vocation à aborder toutes les questions d'actualité, de coordonner les actions et la mise en œuvre du projet sur les différents sites.
- *Le Comité de Coordination* des services, qui se réunit sous la responsabilité de la secrétaire générale. Il a vocation à coordonner les services administratifs : les services académiques et les services des sites sur la totalité des dossiers.

Les objectifs de ces instances sont : assurer l'organisation, la gestion et la mise en place du projet de l'Inspé sur l'ensemble de l'Inspé, coordonner les services pédagogiques et administratifs et offrir la même équité de traitement des usagers, des personnels sur toute la structure académique.

2. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE

2.1. Le bilan synthétique de la stratégie mise en œuvre lors de la période écoulée,

Le dossier d'accréditation de l'ESPE Académie de Nantes 2017-2021 se situait en toute logique à la suite de celui de 2013-2014 lors de la création de l'ESPE. De ce fait, les deux derniers quinquennaux ne se sont jamais déroulés jusqu'à la fin : le premier parce que la création de l'ESPE est intervenue après l'accréditation de l'Université et le second parce que la réforme de la formation des enseignants est intervenue dès 2019-2020.

Les axes stratégiques fixés dès la création de l'ESPE, demeurés les mêmes pendant les deux contrats quinquennaux, sont les suivants :

- Asseoir l'ESPE dans le paysage universitaire et consolider le partenariat : la création de l'ESPE-Académie de Nantes en septembre 2013 ne fût pas simple à concevoir. Il s'agissait d'un modèle assez nouveau et fédératif. Grâce à l'implication de tous les partenaires : l'Université intégratrice (Université de Nantes), l'Université d'Angers, Le Mans Université et le Rectorat de l'Académie, l'ESPE a pu trouver une place et faire vivre ce modèle fédératif. Le travail est fluide avec les différents partenaires, avec les composantes disciplinaires des

trois universités et avec le Rectorat. Grâce à cela, le changement structurel important engendré par le passage de l'ESPE vers l'Inspé s'est fait sans situation conflictuelle et avec le soutien de tous les partenaires.

- Asseoir l'offre de formation de l'ESPE : l'ESPE – et l'Inspé par la suite – est une composante spécifique à part entière, elle (il) exerce la pleine (ou presque) responsabilité des masters MEEF et assure ainsi la coordination et la coopération entre toutes les UFR impliquées dans la formation des enseignants. Le MEEF « premier degré » ainsi que la mention « Encadrement Éducatif » sont portés exclusivement par l'Inspé sur les cinq sites géographiques pour le « Premier degré » et un seul pour « l'Encadrement Éducatif ». La mention « Second degré » est présente sur les trois sites à proximité des composantes universitaires (Nantes, Angers et Le Mans). Les parcours de cette mention sont assurés en étroite collaboration avec les composantes disciplinaires. Chaque parcours a deux responsables pédagogiques : un responsable de l'Inspé et un responsable de la composante disciplinaire. La mention PIF est portée aussi par Le Mans Université pour un parcours. L'offre de formation proposée dans ce dossier reste conforme à celle-ci ce qui montre que cette formation est désormais stabilisée dans le paysage universitaire et académique.
- Structurer l'alternance intégrative, cet axe présent dès le dossier d'accréditation de 2013-2014 visait à installer l'alternance comme un système de formation qui vise à construire des compétences et des connaissances par la prise en charge progressive de problèmes professionnels. Le socle commun et le référentiel de compétences constituent les références institutionnelles qui déterminent l'orientation des contenus de formation. Leur mise en scène progressive dans le cadre de la formation invite à préciser des objets d'étude et des situations de formation qui articulent ces préconisations institutionnelles aux fonctionnements des débutants et aux savoirs qui portent sur les différents blocs de formation. Cette alternance intégrative place aussi l'établissement comme un lieu central de la formation, car c'est dans l'établissement que le professeur stagiaire est confronté aux situations professionnelles qui sont les supports de la construction des savoirs et des compétences professionnelles. Les priorités retenues par l'établissement (le socle, la prévention du décrochage, la continuité du parcours de réussite scolaire de l'élève, une des dimensions de ce parcours : PEAC, Parcours d'Éducation Artistique et Culturel, PIODMEP, climat scolaire, citoyenneté et laïcité, etc.) contextualisent un certain nombre de questions pédagogiques et éducatives qui participent des problématiques professionnelles auxquelles les enseignants et les étudiants stagiaires se confrontent. Il contribue ainsi à la transformation des activités professionnelles enseignantes dans les différentes dimensions disciplinaire, didactique, praxéologique, psychosociologique.

Plusieurs indicateurs montrent clairement que ces axes stratégiques ont été atteints : la présence de l'Inspé dans le paysage universitaire et professionnel académique, la coordination de la formation, le tutorat mixte, les liens avec les établissements... De ce fait, pour la prochaine période d'accréditation, l'Inspé Académie de Nantes se fixe de nouveaux axes stratégiques présentés dans la prochaine section.

2.2. Les axes stratégiques retenus pour la période d'accréditation à venir

L'Inspé - Académie de Nantes peut désormais s'appuyer sur un ensemble d'atouts majeurs :

- Il est avant tout un projet collaboratif, entre trois universités et le Rectorat de Nantes. L'aspect coopératif est une chance puisqu'il est de fait porté par tous les acteurs et surtout parce qu'il bénéficie de la richesse des apports de ces partenaires,
- Il a un lien fort avec l'employeur, ce qui est une chance pour les étudiants, les enseignants et l'institution. Ce lien, ainsi que l'alternance inscrite dans la formation, doivent nous permettre d'établir une continuité entre **pratique, formation et recherche**.
- L'Institut a la chance, contrairement aux composantes traditionnelles des Universités, de ne pas être disciplinaire mais thématique. Le « professorat » et « l'éducation » nécessitent plusieurs approches et disciplines et de fait l'Institut peut être un **laboratoire de l'interdisciplinarité** et le lieu, encore une fois, de la coopération et de la friction entre plusieurs disciplines.

De ces atouts majeurs, nous devons construire une stratégie claire et reposant sur des objectifs précis et évaluables pour le prochain contrat quinquennal. C'est dans cet esprit où nous nous fixons trois axes stratégiques importants :

1. **La qualité de la formation** : L'offre de formation de l'Inspé est désormais bien installée et semble correspondre aux besoins des métiers exercés. En effet, les étudiants considèrent – selon les enquêtes « Insertion Professionnelles » du SUIO-IP de l'Université de Nantes – que la formation est en adéquation avec le métier du professorat des écoles à 90% et à 94% avec celui de professeur des Lycées et Collèges. Pour le prochain contrat, il faudra franchir un pas supplémentaire, en rendant l'étudiant au centre de la formation offerte. Ceci passe par un certain nombre de leviers, notamment :
 - Travailler sur un continuum de formation de la licence à la titularisation, en cherchant une meilleure articulation entre les licences et l'Inspé et principalement avec les parcours de pré professionnalisation.
 - Donner une meilleure information aux étudiants : taux de réussite par type de licence et les exigences du métier,
 - Travailler avec les Instances du Rectorat (notamment la DAFPEN) sur une meilleure articulation FI et FC
 - Développer une réelle « vie de campus » en encourageant les Bureaux des Étudiants et par l'Aménagement des espaces de vie étudiante sur les différents sites,
 - Établir un lien fort avec d'autres milieux socio-économiques pour ouvrir des perspectives d'insertion professionnelle plus grandes,
 - Poursuivre le travail sur la formation par compétences et aussi mettre en valeur les compétences clés comportementales (« softskills » : travailler en équipe, résoudre des problèmes, communiquer, être créatif...) que la formation permet d'acquérir pour faciliter l'insertion professionnelle,
 - Réaliser des enquêtes annuelles sur le devenir des étudiants
 - Dans un contexte de mobilité économique et sociale croissante, où le métier « d'enseignant » devient attractif après un parcours professionnel autre, l'Inspé doit permettre de diversifier l'offre afin d'accueillir et d'accompagner ce public.
 - Viser l'obtention d'un label qualité pour la formation de l'Inspé.

La qualité ou le label qualité n'est pas une fin en soi, il ne s'agit nullement de s'inscrire dans une démarche d'évaluation continue, mais surtout d'affirmer que l'étudiant est au cœur de la formation offerte au sein de l'Inspé et que l'Inspé lui-même est inscrit dans une démarche d'amélioration

continue du service rendu. Il s'agira de s'appuyer dans cette démarche sur « European standards and guidelines for quality assurance in the European Higher Education Area » (ESG 2015) et sur le Référentiel Qualité Réseau des ESPE (mars, 2018).

2. **La Structuration de la Recherche** : L'Inspé n'est pas une Unité de Recherche et ne dispose pas d'une Unité de Recherche propre ; mais il a vocation à *irriguer la formation* des futurs enseignants « à » et « par » la recherche mais aussi à contribuer à la formation continue des enseignants par les apports de la recherche en éducation. La recherche doit être en mesure de proposer des éléments venant alimenter l'enseignement, tant du point de vue des contenus enseignés que du développement des compétences des formateurs ; et également être en capacité de se saisir des préoccupations de terrain et éventuellement les intégrer dans des objets de recherche. De ce fait, les enseignants-chercheurs de l'Inspé sont formateurs et ont à ce titre une connaissance des problématiques de formations des pratiques et de leur développement. Ils sont membres de différents laboratoires ligériens et représentent différentes disciplines de recherche (didactiques disciplinaires, didactique de la formation, sociologie, psychologie, linguistique...). La structuration de la recherche en éducation passe par plusieurs axes :
- *Structuration de la recherche académique à l'extérieur de l'Inspé : développement de nouvelles interactions avec les laboratoires ligériens.* La recherche sur la formation des pratiques et leur développement au service des apprentissages des élèves impulsée et/ou pilotée par l'Inspé doit bénéficier des compétences de l'ensemble des chercheurs ligériens qui souhaitent travailler sur cette thématique. Il s'agit donc de constituer un tissu favorable à cette recherche en développant des partenariats / relations de recherche avec les laboratoires ligériens intéressés par la problématique. La synergie de ces interactions vise à permettre le développement de recherches reconnues au rang national et international ainsi que la réponse à des appels à projets.
 - *Développement de recherches collaboratives avec les acteurs de l'éducation* : les résultats de la recherche en éducation montrent que les « recherches action » et « recherches collaboratives » qui réunissent l'expertise de professionnels de l'éducation et de la recherche constituent des modalités de recherche fructueuses pour la compréhension des pratiques et leur développement dans leur complexité. Ce type de recherche horizontale offre un cadre éthique satisfaisant. Il constitue par ailleurs une opportunité d'irriguer par la recherche la formation des formateurs académiques. Il s'agit donc de permettre, en relation avec les services académiques, la CARDIE¹ et les établissements, le développement de recherches collaboratives impliquant des chercheurs, des formateurs académiques et des collègues en poste dans les établissements.
 - *Donner une visibilité aux recherches menées par les chercheurs de l'Inspé et dans le cadre d'un GIS (Groupement d'Intérêt Scientifique).* Cette visibilité est à envisager à différents niveaux : à l'intérieur de l'Inspé pour soutenir la formation continue des formateurs de l'Inspé et l'irrigation de la formation par la recherche sur chaque site de l'Inspé ; à l'échelle régionale universitaire ; à l'échelle régionale du rectorat. En effet, le manque de visibilité de

¹ Une convention dans ce sens avec la CARDIE est en cours de finalisation

la recherche effectuée à l'Inspé a des répercussions sur plusieurs éléments : l'irrigation de la formation par la recherche, le développement d'interactions de recherche avec les autres laboratoires ligériens et le développement de partenariats, l'irrigation de la formation initiale par la recherche.

3. **Le développement de l'International.** Les mobilités entrantes et sortantes à l'Inspé Académie de Nantes, bien avant la crise sanitaire, étaient très faibles. Nous enregistrons un peu moins d'une dizaine d'étudiants en mobilité entrante et une trentaine en mobilité sortante. La mise en place d'un parcours dans la mention PIF « Ingénierie de Formation dans et un Contexte International » (IFCI) exclusivement tourné vers le Portugal et le Brésil n'a pas contribué à une amélioration de ces mobilités. Ce manque de mobilité sortante pouvait s'expliquer au moins par deux éléments : dans plusieurs parcours « Second degré » (notamment les langues), les étudiants effectuaient une mobilité plutôt en licence et jugeaient peu opportun d'en faire une autre en master. Par ailleurs, la position du concours au niveau du Master 2 empêchait tout projet de mobilité l'année du concours et encore plus l'année du stage. Le passage du concours en seconde année de master, la volonté politique nationale de faire de l'Europe une « Puissance Éducative » dans le cadre de la présidence Française du Conseil de l'Europe, et ceci notamment par le biais de deux axes : former dès 2022 les futurs professeurs à la mobilité européenne notamment par le biais de l'initiation à la diversité des systèmes éducatifs européens pour permettre un véritable enrichissement des pratiques pédagogiques dans des classes ; et la réciprocité des échanges européens, ce qui suppose une mobilité entrante plus active et mieux anticipée ; nous pousse à développer davantage les relations internationales et les mobilités. Par ailleurs les bénéfices d'une mobilité pour les futurs enseignants sont nombreux et s'illustrent à la fois dans l'acquisition de compétences transversales et psychosociales (*softskills*), mais aussi dans l'acquisition d'une posture réflexive importante dans la pratique professionnelle. De ce fait, les axes choisis sont simples :
- CAPEFE : l'Inspé Académie de Nantes expérimente la mise en place de la Certification CAPEFE depuis la rentrée 2020-2021 (approbation de la CFVU en décembre 2020 et mise en place dès janvier 2021). Cette certification est mise en œuvre sur fonds propres. La première promotion a comporté 60 étudiants qui ont suivi la formation et 77% d'entre eux ont validé la certification. En 2021-2022, elle concerne 65 étudiants, avec une ouverture à un public en formation continue. Le passage en mode hybride de la formation vise à augmenter son attractivité pour le public en formation continue. L'objectif est d'amplifier cette certification pour aller vers une dizaine de groupes et inscrire cette démarche dans le budget de projet.
 - Développer la mobilité sortante : le passage du concours en seconde année de master devrait favoriser la mobilité étudiante. Nous comptons mener une politique incitative pour augmenter de façon significative le nombre de mobilités sortantes même de courtes durée.
 - Stage Pratique Accompagnée : l'objectif est de valoriser et reconnaître des stages de pratique accompagnée à l'étranger, principalement dans des établissements français à l'étranger mais pas exclusivement.
 - Séjour d'un semestre : enfin le dernier axe serait d'aboutir au final à des étudiants qui effectuent des séjours plus longs : un semestre de formation à l'étranger.

2.3. Le partenariat et la gouvernance mis en place entre l'INSPE, les établissements et le rectorat dans le cadre de cette stratégie.

Même s'il n'y a qu'une seule convention entre les différents partenaires et le Rectorat (cf. annexe 4) ; les liens et les réunions bipartites avec le rectorat sont nombreuses, régulières et rythment l'année universitaire. Nous allons distinguer les réunions concernant le 1^{er} degré de celles du 2nd degré dans la mesure où les premières sont majoritairement tissées au niveau départemental, même s'il y a des réunions académiques annuelles.

2.3.1 Partenariat avec les DSDEN pour le 1^{er} degré

Le premier moment marquant de la rentrée universitaire est l'accueil des fonctionnaires stagiaires. Il fait l'objet d'un accueil conjoint, Inspé/DSDEN, au sein des locaux universitaires de chacun des cinq sites de l'Inspé correspondant aux cinq départements.

Par ailleurs des groupes de pilotage départementaux, se réunissent deux à trois fois dans l'année afin de régler des problématiques locales liées à la formation.

Par ailleurs, le responsable pédagogique de chacun des sites ainsi que des formateurs sont invités au Conseil départemental de formation de chaque département.

Sur le plan académique, au moins une réunion de pilotage académique est organisée par an. Elle regroupe les 5 IENA et leurs adjoints, les 5 responsables de site et leurs adjoints 1^{er} degré, le responsable de la mention 1^{er} degré et le directeur adjoint à la formation. Cette instance a pour objectif de traiter de points « macro » sur l'harmonisation des principes de la formation, les principes de la mise en stage (SPA, stage des contractuels alternants, charte des stages SPA, stage des fonctionnaires stagiaires), l'organisation du tutorat mixte (visites conjointes, bilans, outils, dispositif d'accompagnement et de soutien). Les questions relatives à la FC et au CAFIPEMF sont régulièrement abordées.

Par ailleurs, le conseil de perfectionnement du MEEF 1^{er} degré s'organise une fois l'an en structure académique.

2.3.2 Partenariat avec le Rectorat pour les questions générales et le 2nd degré

Le partenariat Inspé/Rectorat pour le second degré est plus formalisé et structuré au niveau académique, il est piloté côté Rectorat par la Doyenne des IA-IPR, la Doyenne des IEN-ET et le DAFPEN ; côté Inspé par la direction (le directeur et le directeur adjoint à la formation) et la Responsable de la mention second degré. Plusieurs temps forts marquent ce partenariat.

D'abord, **l'accueil institutionnel des fonctionnaires stagiaires** par le Recteur auquel la direction de l'Inspé participe.

Plusieurs réunions portent sur la mise en place de **la professionnalisation** : mise en stage et principes régulant le stage, la rédaction d'éléments de cadrages et de la charte des stagiaires, mise en place du tutorat mixte, procédures d'accompagnement et de suivi...

Par ailleurs deux journées de tutorat mixte sont organisées : l'une en octobre et l'autre en janvier. Un point spécifique est consacré aux parcours adaptés en mois de septembre. Deux demi-journées réunissant les responsables de parcours et les tuteurs des étudiants de M1 et M2 (SPA) sont également co-organisées par l'Inspé et la DAFPEN.

3. Présentation de l'offre de formation

3.1 Périmètre

3.1.1. Liste des mentions de master MEEF et Parcours .

- Mention « Premier degré » : ne comportant aucun parcours
- Mention « second degré » comportant 15 parcours :
 - *Allemand,*
 - *Anglais,*
 - *Documentation,*
 - *Domaine Scientifique et Industriel,*
 - *Économie-gestion,*
 - *Éducation Physique et Sportive.*
 - *Espagnol,*
 - *Histoire-Géographie,*
 - *Informatique et Sciences et Numérique*
 - *Lettres Modernes,*
 - *Lettres-Langues et Culture humanistes,*
 - *Mathématiques,*
 - *Physique-Chimie,*
 - *Sciences de la Vie et de la Terre,*
 - *Sciences économiques et Sociales*
- Mention « Encadrement Éducatif » : ne comportant aucun parcours
- Mention « Pratiques et Ingénierie de la Formation » : comportant quatre parcours
 - *Enseignement, Expertise et Apprentissage (EEA).*
 - *Société, Éducation et École Inclusive (S2EI)*
 - *Ingénierie de Formation et Usage du Numérique dans les Organisations (IFUNO)*
 - *Ingénierie de formation et contexte internationaux (IFCI)*

3.1.2. Liste des autres formations portées par l'INSPE

L'Inspé porte aussi d'autres formations, en plus des DU parcours adaptés dont nous ne parlerons pas ici, l'Inspé porte :

- **CAPPEI** : Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive ; en lien avec le Rectorat de l'Académie et les différentes DSDEN, l'Inspé porte cette certification dans les différents départements.
- **DU Philosophie avec les enfants** : Ce DU est le premier et le seul en France sur ce champ particulier (formation à l'animation d'ateliers de philosophie avec les enfants). Ce DU présente un caractère unique dans le champ de la formation en France et s'inscrit dans le cahier des charges de la Chaire UNESCO/U. de Nantes sur la pratique de la philosophie avec les enfants. Ce DU s'adresse prioritairement aux personnes travaillant dans le monde de l'éducation et de l'enfance (écoles, collèges, lycées, centres éducatifs fermés, bibliothèques, centres de loisirs, foyers de l'enfance, etc.) ou dans des structures culturelles accueillant du public enfantin et/ou adolescent (théâtres, musées, librairies, etc). Il peut aussi concerner

des étudiants en philosophie qui se destinent aux métiers de l'éducation ou de la médiation culturelle.

- **CAPEFE** Le Certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE) est une nouvelle certification qui s'adresse aux enseignants et futurs enseignants de toutes les disciplines, désireux d'enseigner au cours d'une partie de leur carrière à l'étranger dans un contexte plurilingue.

3.2 Déploiement des formations

3.2.1. Dispositifs mis en place pour assurer la coordination des formations : conseils (COSP, conseils de perfectionnement...), réunions des responsables des études ou autres dispositifs, en indiquant les responsabilités que se donnent ces dispositifs en termes pédagogiques et de recherche de qualité au sein des formations

La problématique centrale de l'Inspé Académie de Nantes est le fait que les maquettes portées par l'Inspé sont uniques (une seule maquette 1^{er} degré, 2nd degré...), mais leur mise en œuvre est plurielle : elles sont dispensées sur 3 ou 5 sites, mises en place par des équipes différentes et comportant plusieurs parcours sur différents sites. De ce fait, la coordination des formations est primordiale à différents niveaux.

Statutairement, le **COSP** (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique) a vocation à « proposer des évolutions du dispositif de formation initiale et continue en prenant appui sur une évaluation interne du dispositif de formation ». La mise en place récente du COSP fait qu'un des premiers dossiers sur lequel le COSP va rendre un avis est celui -ci.

Par ailleurs, nous avons mis en place une **commission pédagogique** dont le rôle est d'émettre des avis sur :

- Les orientations pédagogiques en lien avec la recherche,
- L'élaboration, le suivi et l'évaluation des offres et maquettes de formation en lien avec les conseils de perfectionnement des masters MEEF
- La politique de recrutement des étudiants
- Les orientations et propositions relatives à la formation de formateurs et à la formation continue
- La politique des emplois et de recrutement des personnels enseignants, en relation avec la commission scientifique
- Les questions relatives à la vie universitaire

Parallèlement, nous avons trois réunions par an dites des « **réunions de régulation** ». Elles regroupent les équipes pédagogiques des différents sites et des différents parcours au sein d'une même mention. Ces réunions présidées par le responsable ont vocation à mettre en place une coordination interne à la mention et à soulever aussi les problématiques, les difficultés ou les projets concernant la mention.

Ces réunions de régulation suivent généralement des réunions « **Unité disciplinaire** ». Les unités disciplinaires regroupent par discipline ou domaine les enseignants et les enseignants-chercheurs de l'Inspé intervenant dans ces disciplines.

Elles ont vocation à favoriser le travail en équipe des formateurs avec une mutualisation des savoirs et des pratiques de formation. Elles permettent aux enseignants chercheurs d'informer leurs collègues non chercheurs des avancées de la recherche et de leurs propres travaux. Tout ceci vise à

renforcer la cohérence académique du projet de formation de l'Inspé. Elles améliorent la régulation des formations en participant en tant que force de proposition à la construction de la formation. Elles font le lien avec la formation de formateurs en proposant des priorités en formation et des actions locales. Elles participent à l'accueil et à l'intégration des nouveaux formateurs de la discipline ou du domaine.

Enfin les **Conseils de Perfectionnement** ont pour mission le suivi et la régulation des formations de master portées par l'Inspé, dans une perspective d'évaluation et d'adaptation de l'offre de formation ainsi que d'amélioration constante de sa qualité.

Ils sont rattachés aux mentions et parcours ouverts dans les Universités de l'académie et rassemblent des enseignants, des étudiants, et des représentants de l'Éducation Nationale.

Ils examinent la mise en oeuvre du plan de formation, évaluent son exécution et portent des propositions d'évolutions devant le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Chaque conseil de perfectionnement est préparé par une commission préparatoire. Pour le premier degré la formation étant organisée sur les 5 sites de formation, il est institué autant de commissions préparatoires de sites. Les compétences de ces commissions sont limitées aux organisations locales de la formation. Elles rendent compte de leurs travaux au Conseil de Perfectionnement de la mention MEEF 1er degré.

Pour le second degré, il est institué une commission académique préparatoire aux travaux du Conseil de perfectionnement de la mention MEEF 2nd degré.

3.2.2. Modalités de constitution de l'équipe pédagogique pluri-catégorielle

En complément, renseigner l'indicateur « équipe pédagogique pluri-catégorielle » en annexe 1

Au sein des masters MEEF, les équipes pédagogiques sont pluri-catégorielles, impliquant personnels en poste à l'université, à la fois l'Université intégratrice, mais aussi les deux Universités partenaires. Ils sont issus de l'Inspé et des composantes disciplinaires partenaires. Ces personnels des Universités sont constitués d'Enseignants Chercheurs, mais aussi de personnels second degré. Nous avons aussi des personnels rattachés à l'Académie et enfin dans une moindre mesure, des professionnels hors éducation particulièrement pour la mention MEEF Pratiques et ingénierie de la formation.

Depuis sa création, l'ESPE et puis l'Inspé Académie de Nantes a fait le choix de constituer des équipes pédagogiques pluri-catégorielles. Afin de garantir la complémentarité dans la formation initiale, l'équipe pédagogique est composée environ de 158 enseignants statutaires à la rentrée 2021-2022. Le tableau suivant (tableau 1) présente la composition de cette équipe :

Tableau 1 : Répartition de l'équipe pédagogique d'enseignants statutaires.

2021-2022	
Professeur des Universités	3
Maître de conférences	30
Enseignant 2 nd degré	35
Enseignants 1 ^{er} degré	12
Temps partagés	76
Total	156

Le tableau suivant (tableau 2) présente la répartition de l'équipe en pourcentage à la fois en termes d'effectifs, mais aussi en termes d'apport à la formation (potentiel heures TD). En effet, l'apport en heures (le potentiel) n'est pas le même : un enseignant second degré doit effectuer 384 hTD alors

qu'un « temps partagé » ou un enseignant-chercheur a une obligation de service statutaire de 192 h TD.

Tableau 2 : répartition en potentiel et effectifs

Catégorie	Effectifs		Apport en heures	
	Effectifs 20-21	Pourcentage	Potentiel HTD	Pourcentage
Enseignants – Chercheurs	33	21%	6 336 h	16 %
Enseignants 1 ^{er} et 2 ^d degré	47	30 %	18 048 h	46 %
Temps partagés	76	49 %	14 592 h	38 %
Total	156	100 %	38 976 h	100 %

En termes d'effectifs, ce sont les temps partagés qui constituent presque la moitié des effectifs de l'Inspé Académie de Nantes, et ils apportent environ 38% du potentiel de formation.

3.2.2.1. Les professeurs ayant une classe en responsabilité



La réforme de la formation des enseignants fixe comme objectif d'avoir le tiers des cours dispensés par des professeurs ayant une classe en responsabilité. A l'Inspé Académie de Nantes, ces professeurs correspondent à trois catégories de personnel :

- Des **temps partagés** : il s'agit de collègues qui sont à 50% en responsabilité devant des classes (primaires ou secondaires) et 50% comme formateurs à l'Inspé. Ces collègues sont recrutés sur des supports vacants affectés à l'Inspé. L'appel à candidature est lancé – le plus souvent – auprès des chefs d'établissements et le recrutement se fait par une commission associant le corps d'inspection et l'équipe pédagogique. L'Université intégratrice s'est engagée à doter l'Inspé d'un volume stable de 76 postes. Ces temps partagés sont recrutés sur la masse salariale de l'Université intégratrice.
- Les **PEMF** (Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs) du premier degré. Par le biais d'une convention liant les trois universités régionales, le Rectorat et l'Inspé, pour le premier degré, il existe une procédure d'échange d'heures entre des formateurs Inspé intervenant dans les plans départementaux de formation et des PEMF qui interviennent dans la formation initiale Inspé.
- Des **vacataires**, qui sont des enseignants en responsabilité dans des classes et qui interviennent pour des volumes d'heures variables (entre 12 et 48h).

Les collègues en temps partagé sont très largement majoritaires dans cette catégorie, ils représentent 49% de l'effectif enseignant de l'Inspé et plus du tiers de la formation (38% du potentiel). Quant aux vacataires, ils sont environ 150 à être recrutés chaque année à l'Inspé. Ils

effectuent ainsi un volume de *3400 heures TD* environ, cependant, le nombre d'heures réalisé par des professeurs ayant une classe en responsabilité effective n'est que de **1900 hTD**. Sur ces 150 vacataires, nous avons 3 professeurs des écoles, 29 PRAG et 52 PRCE qui sont tous en responsabilité devant une classe.

Les PEMF (Professeurs des Écoles Maître Formateur) s'inscrivent dans le cadre d'une convention entre les trois universités, le Rectorat et l'Inspé, il est stipulé que les formateurs Inspé ont vocation à intervenir dans les différents plans départementaux de formation, ils assurent ainsi complètement la certification CAPPEI ; et en contrepartie, sur la base d'un échange d'heures, des Professeurs des Écoles Maîtres Formateurs, interviennent dans la formation initiale des étudiants avec un accord des DSDEN. Le volume horaire global est de **1200h TD**. Cet échange d'heures est globalement respecté, même si en fonction des départements, ce respect est variable.

3.2.2.2. Synthèse

Au total, le volume horaire assumé par des professeurs ayant une classe en responsabilité (toutes catégories confondues) est de 17 692 hTD **ce qui représente donc 45,4%**.

Si ce pourcentage répond très largement à l'objectif de la réforme de faire assurer le tiers de la formation par des enseignants ayant une classe en responsabilité, il cache néanmoins quelques disparités. En effet, ce pourcentage dépasse les 50% pour la mention second degré, en revanche pour le premier degré il atteint seulement 25,5%. Ceci malgré un effort particulier de l'Inspé à la rentrée 2021-2022 qui a consisté à redéployer 9 postes en temps partagé vers le Premier degré.

En effet, malgré les efforts de l'Inspé depuis la rentrée 2019-2020 pour flécher des postes temps partagés pour le 1^{er} degré, l'attractivité reste très limitée et il n'est pas rare que des collègues après peu d'années à l'Inspé souhaitent retrouver leur classe. Ceci s'explique par au moins trois raisons :

- Le manque d'attractivité pour un professeur des écoles, qui de fait « abandonne » sa classe pour un mi-temps et symboliquement c'est plus fort que pour le second degré où le raisonnement est fondé sur un nombre de classes différent. Ceci constitue un obstacle important pour plusieurs collègues et pèse beaucoup.
- Le travail à l'Inspé implique plusieurs tâches qui ne sont pas reconnues (les réunions multiples, le suivi des stagiaires...), et de fait constitue parfois une perte financière. L'accumulation des deux temps partagés provoque une charge supérieure à un temps plein.
- Les collègues qui viennent à l'Inspé, ont l'impression d'être moins bien reconnus dans leur circonscription que ceux qui restent dans leur classe (notamment au niveau des notations et de l'évolution de la carrière).

Cependant, plusieurs collègues en « temps partagés » (34% de cette catégorie) sont en responsabilité devant une classe au collège. Leur intervention dans le MEEF premier degré est très pertinente au titre de la continuité des cycles et des liens entre école et collège.

En conclusion, un travail important devra être mené pour mieux reconnaître le statut de ces collègues du premier degré dans la formation et fluidifier probablement davantage le passage « Éducation Nationale » vers « Inspé » et inversement. Nous avons la chance d'avoir pu stabiliser,

avec l'Université intégratrice, un volume fixe de temps partagés (76 postes) permettant de mener une réflexion et un travail en dehors des contraintes RH.

3.2.3. Déploiement de l'approche par compétences : construction des compétences professionnelles, évaluation et suivi de l'acquisition des compétences

Les évolutions des textes réglementaires mais également celles de la société nous incitent de plus en plus à mettre en avant les compétences acquises par nos étudiants lors de leur formation. Déployer une offre de formation centrée sur les compétences est un projet ambitieux qui place d'abord les étudiants au cœur de la formation. En effet, la transformation progressive des diplômes en blocs de compétences permettra de personnaliser les parcours en tenant compte de la diversité et des spécificités de nos étudiants.

Le développement de l'approche par compétence s'inscrit dans un contexte visant à favoriser la réussite de nos étudiants. Sa mise en œuvre conduit à revoir, à adapter et à développer une nouvelle conception de l'offre de formation. Elle permettra ainsi de proposer des parcours plus flexibles, des diplômes plus lisibles, une offre de formation plus attractive. L'approche par compétences répond à des enjeux en termes d'insertion des étudiants, d'attractivité des formations, de développement de la formation tout au long de la vie et de développement pédagogique.

La démarche d'approche par compétences participe également à l'amélioration de l'offre de formation à plusieurs niveaux :

Pour les étudiants, elle permet de :

- Avoir une idée plus précise des compétences apportées par la formation ;
- Percevoir l'utilité professionnelle des enseignements et des activités proposées ;
- Faire des liens entre leurs différents apprentissages et les différentes années de leur cursus de formation, dans un esprit de développement de l'interdisciplinarité ;
- Se constituer un portefeuille de compétences qui s'enrichira au cours de leur vie professionnelle ;

Pour l'équipe Enseignante, elle permet de :

- Favoriser l'interdisciplinarité ;
- Intégrer des innovations en termes de méthodes de formation, d'accompagnement des étudiants et d'évaluation ;
- Décloisonner les enseignements ;
- Rénover et ajuster les programmes ;
- Individualiser les parcours ;
- Renforcer la motivation des étudiants.

Pour l'Institut, elle va permettre de :

- Faire évoluer l'offre de formation, gagner en lisibilité et en cohérence ;
- Individualiser l'offre pour répondre aux objectifs personnels de chacun ;
- Offrir des modules de formations courts en Formation continue, notamment avec l'instauration des nouveaux droits pour le salarié ;
- Valoriser la recherche.

Les Masters MEEF sont particulièrement adaptés pour une mise en place d'une approche par compétences et ceci pour plusieurs raisons : il s'agit de formations universitaires et professionnelles, destinées à des étudiants en formation initiale mais aussi à des personnels en

formation continue, ils sont fondés sur des référentiels clairs et sur des compétences et niveaux de compétences très clairement définis. De ce fait, on pourrait penser que mécaniquement la mise en œuvre d'une approche par compétences est très simple.

Cependant, transformer une offre de formation en mettant en avant les compétences correspond à un véritable projet, dans lequel les responsables de formation ont un rôle central. Il faut surtout éviter une coloration cosmétique de ce qui se fait déjà en approche par compétences, c'est pour cela qu'il faut d'abord :

- Fédérer l'équipe pédagogique – de façon bienveillante - autour d'un projet commun, d'objectifs partagés ;
- Établir à partir du référentiel MEEF de compétences et un référentiel des modalités d'évaluation pour aboutir à une maquette pédagogique et à un document « modalités de contrôle des connaissances et des compétences », pour réaliser un réel alignement pédagogique.

Ceci nécessite un temps, une formation des équipes et une mise en œuvre progressive. C'est le choix de l'Inspé Académie de Nantes d'inscrire cette mise en œuvre comme une trajectoire dans le projet quinquennal en commençant d'abord par une formation et un échange sur cette approche. Dans ce cadre, nous sommes en train de mettre en place une large formation dans ce domaine et un accompagnement au changement en collaboration avec l'Institut Français de l'Éducation.

3.2.4. Principes de mise en œuvre de l'alternance et des stages

Le stage s'inscrit, dans une conception pédagogique globale et cohérente, comme élément fondamental de la formation. La complexité de la profession, les exigences actuelles du métier et le contexte d'exercice, nécessitent que le futur enseignant soit formé dans le cadre d'une alternance à la fois professionnelle et universitaire à laquelle concourent différents acteurs, institutions et lieux de formation. Ces différents terrains de formation développent des logiques complémentaires d'acquisition par transmission ou par expérience à partir des stages. L'alternance est un système de formation qui vise à construire des compétences et des connaissances par la prise en charge progressive de problèmes professionnels. Le socle commun et le référentiel de compétences constituent les références institutionnelles qui déterminent l'orientation des contenus de formation. Leur mise en scène progressive dans le cadre de la formation invite à préciser des objets d'étude et des situations de formation qui articulent ces préconisations institutionnelles aux fonctionnements des débutants et aux savoirs qui portent sur les différents blocs de formation. C'est dans ce cadre que nous nous sommes attachés à définir ces stages en articulant la place des activités professionnelles à construire dans le dispositif global de la formation.

Dans cet esprit, les différents stages visent à placer l'établissement scolaire ou l'EPLE dans lequel se déroule le stage comme un lieu central de la formation, car c'est dans cet établissement que le futur enseignant sera confronté aux situations professionnelles qui sont les supports de la construction des savoirs, des savoir-faire et des compétences professionnelles. Mais ceci n'est possible que si l'étudiant est en capacité de prendre de la distance par rapport aux urgences de la pratique professionnelle, ce qui signifie qu'il dispose de suffisamment de connaissances théoriques et disciplinaires lui permettant d'avoir un recul et une capacité d'analyse des situations pratiques. Les disciplines de la formation constituent les cadres d'analyses et d'action enseignés aux étudiants.

L'appropriation de ces cadres doit leur permettre :

- De s'extraire de l'urgence pratique
- De mobiliser des savoirs pour changer leurs manières d'analyser et d'agir dans l'établissement, dans la classe et dans le travail préparatoire de la classe.

C'est pour cela que ces disciplines prennent pour objet les relations entre trois composantes :

- Des situations scolaires (stages, vidéos...)
- Les conceptions des étudiants
- Et des pratiques alternatives possibles.

Elles permettent de dégager les conditions de mise en œuvre efficaces des modèles d'enseignement. C'est cette cohérence et continuité globale qui fait que l'offre de formation que nous proposons est *universitaire et professionnelle* : elle implique à chaque niveau les expériences de stage et les disciplines de la formation.

C'est la base de ces principes de cohérence pédagogique globale, et conformément à l'arrêté du 24 juillet 2020 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation », que l'organisation des stages proposée pour les différentes mentions est la suivante (tableau 3).

Tableau 3 : Stages en fonction des années du Master

Niveau	Type de stage	Objectifs	Durée	Accompagnement
Master 1	Observation et pratique accompagnée	Aider à la prise de responsabilité de la classe Entrer dans une démarche réflexive par rapport à sa propre activité d'enseignement Observer des pratiques de classes expertes Connaître le contexte d'exercice (EPL)	6 semaines	Tutorat Inspé et tuteur établissement
Master 2	Étudiants Alternants	L'étudiant qui effectue son alternance est placé en responsabilité. Cette alternance donne lieu à un contrat de travail d'une durée de douze mois consécutifs.	12 semaines cumulées	Inspé et Tuteur établissement
	Étudiants non alternants - Pratique accompagnée	Observer et mettre en œuvre des situations de classe. Observer et participer à la vie de l'établissement.	12 semaines cumulées	Inspé et Tuteur établissement
	Établissement Français à l'étranger		12 semaines cumulées	Inspé
	Autres stages	Découvrir des établissements de formation hors Éducation Nationale (par exemple : Centre de Formation d'Apprentis).	12 semaines cumulées	Inspé – établissement

Le stage alternant contractuel a été mis en place à la rentrée 2021-~~2022~~. Un travail important avec les services de l'Académie de Nantes a permis cette mise en place de façon souple et fluide. De cette première année d'expérience, on peut retenir les éléments suivants :

- La qualité du travail mené avec les services du Rectorat de l'Académie de Nantes pour réussir ce stage
- Une forte attractivité des postes alternants en premier degré (96% des supports publiés ont été pourvus), par rapport au second degré où seulement 57% des postes ont été utilisés.
- Les taux présentés ci-dessus pour l'Académie de Nantes sont supérieurs (pour le 1^{er} degré) et proches des constats nationaux.
- La relative non-attractivité des postes en second degré semble s'expliquer au moins par deux éléments : la disparité entre les disciplines (dans plusieurs disciplines le nombre de postes proposés est supérieur au nombre de candidats possibles sauf en EPS où le nombre de candidats était quatre fois supérieur au nombre de postes ouverts) ; mais aussi le bon taux de réussite des étudiants en CAPES : plusieurs candidats étaient déjà admissibles et ont réussi le CAPES.

Ces éléments nous ont servi pour mieux cadrer les stages en pratique accompagnée et nous serviront pour mieux organiser les stages alternants lors de la prochaine rentrée. Ils devraient aussi conduire à une réflexion sur les capacités d'accueil des parcours notamment quand il y a un fort décalage entre cette capacité d'accueil et les perspectives d'emploi.

Par ailleurs, grâce à un travail efficace avec les différents services du Rectorat, l'Académie de Nantes a pu mettre en place, et dans des délais très courts, la gratification de tous les stagiaires en pratique accompagnée. Il nous semble important de souligner la qualité du travail et l'engagement de tous les services en faveur de la réussite de dispositif.

3.2.5. Laïcité, égalité fille/garçon, valeurs de la République, droits et obligations des fonctionnaires (préciser notamment le contenu et le volume horaire par thématique)

La formation aux valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et la lutte contre toutes les formes de discrimination ; fait partie des contenus de chacune des maquettes proposées. Le choix pédagogique fait est de distiller ces enseignements sur plusieurs Unités d'enseignement et non de créer des Unités spécifiques. Même dans les enseignements disciplinaires, ces valeurs seront abordées : au sein d'un enseignement de physique par exemple, on peut aussi aborder comment présenter telle expérience à des enfants à besoin éducatif spécifique. Dans cette section, nous allons présenter quelques principes pédagogiques qui ont guidé certaines thématiques majeures de ces valeurs.

3.2.5.1. École inclusive

L'école inclusive ne se limite pas aux enfants à besoins éducatifs particuliers, c'est d'abord inclure tous les élèves malgré leur hétérogénéité et lutter contre toutes les discriminations. Cet enseignement est présent partout y compris dans les enseignements disciplinaires. Conformément aux objectifs ministériels dans le domaine de l'École inclusive (Arrêté du 25 novembre 2020), les trois mentions MEEF proposent une formation initiale spécifique relative à cette thématique et plus globalement à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'objectif principal est de développer les compétences professionnelles des étudiants en formation MEEF. Par ailleurs, l'un des parcours de la mention PIF (Parcours S2EI : Société, Éducation et École Inclusive) est destiné plus particulièrement à des professionnels de l'éducation nationale, l'originalité dans ce dossier d'accréditation est de l'inscrire à la suite du CAPPEI avec l'accord de la DAFPEN de l'Académie de

Nantes. Par Validation d'Acquis, les professeurs qui ont suivi la formation CAPPEI intégreront le M2 directement leur permettant ainsi de valider un master dans ce domaine.

La formation vise à atteindre les objectifs fixés par l'arrêté cité ci-dessus, à savoir :

- L'acquisition d'une culture commune des fondements de l'école inclusive (prévention, adaptation, éducabilité, ...) ;
- La compréhension des principaux concepts qui orientent la politique relative à une éducation inclusive ;
- Le développement de la capacité à observer, analyser, élaborer et co-construire en équipe des réponses pédagogiques et didactiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves ;
- Le développement des pratiques pédagogiques dans le but de prendre en compte la diversité des élèves et la gestion de l'hétérogénéité des publics ;
- La référence aux objectifs du socle commun de connaissances, de compétences et de culture dans la prise en compte les besoins éducatifs de tous les élèves ;
- La connaissance des différents dispositifs, structures et modalités d'accompagnement possibles ;
- La connaissance des différents partenaires concourant à la scolarisation inclusive, au projet de l'élève et aux modalités de travail partenarial ;
- Le développement de pratiques permettant la participation effective de tous les élèves à l'ensemble des activités d'enseignement et de vie scolaire ;
- La co-construction des ressources et outils, notamment numériques qui favorisent les apprentissages des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Une part non négligeable de ces enseignements est consacrée aux aspects psychologiques, sociologiques et didactiques des élèves à besoins particuliers. Les contenus, en référence explicite à l'école inclusive, sont ventilés dans différentes UE² et EC³ plus généraux, le tableau 4 à la fin de cette section présente les UE et EC concernés par mention ainsi que le volume horaire global sur la totalité du Master.

3.2.5.2. Laïcité

La centralité de la formation à la laïcité et à un cadre d'enseignement laïque s'inscrit dans un temps long, tel est le sens de l'affirmation renouvelée par le Réseau des INSPÉ et ses référents laïcité le 9 décembre 2020. La formation des enseignants et des conseillers pédagogiques de l'éducation répond à la nécessité de former des agents de la fonction publique, dans le cadre des lois de laïcité. Le premier objectif est donc que tous identifient la laïcité comme un cadre pour leur action d'enseignement ou d'éducation. La laïcité est un principe organisateur de la République, de l'État et de la société. L'enjeu lié à cet objectif est de passer de la connaissance du « principe républicain essentiel » à l'appropriation en tant que principe organisateur de l'action de tous les professionnels de l'Éducation nationale. Il découle de cela que la laïcité ne se réduit pas à un objet d'enseignement à transmettre, plutôt perçu comme réservé aux professeurs d'histoire-géographie et dans des cours d'EMC ; de fait, en tant que principe organisateur, la laïcité concerne le développement de tous les professionnels que nous formons, développement qui passe par la réflexivité et par des gestes professionnels.

² UE : Unité d'Enseignement

³ Élément constitutif d'une UE

Le second objectif qui en découle est une formation au discernement qui doit se déployer de façon pragmatique. Il s'agit d'organiser la formation sur ce terrain de telle manière que la compréhension du cadre laïque et de ses enjeux à l'École laïque s'accompagne d'un travail sur des situations engageant la laïcité, des études de cas. Ces objectifs s'accompagnent nécessairement d'un travail sur la visibilité dans les maquettes ou par une valorisation du travail entrepris en formation et en recherche par l'Inspé.

L'enseignement de la laïcité est maintenu dans les enseignements communs. Le changement de place du concours devrait conduire les étudiants à donner une autre perspective à l'étude de la laïcité dans une logique de formation sur deux années consécutives et pas seulement la logique de préparation d'un concours.

Les maquettes proposées montrent que la laïcité dans les enseignements communs et transversaux est repérable en tant que telle dans les intitulés mais doit aussi s'appréhender en pensant l'École de la République, les valeurs de la République, le contexte d'exercice.

Ainsi, les questions des valeurs et de la laïcité sont abordées à plusieurs reprises dans ces projets, avec plusieurs entrées différentes. De plus, mais de façon moins visible pour l'étudiant dans la maquette, la question laïque est abordée à l'occasion d'autres thèmes : l'histoire du système éducatif, dans les études de formes d'inégalités scolaires, dans l'éthique professionnelle, dans les relations aux familles, etc.

La formation de la laïcité par ses enjeux et de par sa complexité (ce n'est pas isolable toujours dans un enseignement ciblé) doit nécessairement s'envisager dans un continuum de la formation : amorcée dès la licence (d'où l'importance des modules de préprofessionnalisation assurés par les formateurs de l'Inspé) et prolongée dans la formation continue et dans une culture commune entre formateurs.

3.2.5.3. Égalité filles-garçons

L'Inspé Académie de Nantes, à l'instar de l'Université intégratrice (Nantes Université) place comme l'une de ses priorités majeures l'égalité Femmes/Hommes et la lutte contre les toutes les formes de discriminations.

L'égalité Femmes/Hommes a été déclarée par le Président de la République comme grande cause nationale du quinquennat le 25 novembre 2017, l'éducation est affirmée comme un des leviers pour atteindre l'égalité entre les garçons et les filles. Des compétences précises sont réaffirmées dans la formation des futurs personnels de l'éducation nationale et notamment :

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre
- Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes

Au niveau de la formation, l'Inspé met en oeuvre le cahier des charges pour un continuum de formation obligatoire des personnels enseignants et d'éducation et conformément aux objectifs ministériels de former l'ensemble de la communauté éducative à la déconstruction des préjugés et à la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles. L'axe fixé par l'Inspé est de développer une culture commune à tous les étudiants de l'égalité entre les sexes, comme élément constitutif du principe d'égalité des chances et du respect d'autrui.

Les maquettes comprennent une formation obligatoire et transversale à ces questions. La formation va reposer aussi sur la formation « à » et « par » la recherche, ces thématiques seront également proposées et travaillées dans les mémoires.

L'enjeu est de permettre l'acquisition de connaissances sur les inégalités entre les sexes et leur fonctionnement, de savoir questionner l'androcentrisme de la production des savoirs scientifiques et scolaires, de savoir observer les pratiques, de repérer et analyser des pratiques perpétuant des stéréotypes, de savoir questionner les pratiques d'évaluation et d'orientation.

Par ailleurs, l'Inspé Académie de Nantes a une longue collaboration avec la mission académique « égalités Filles-Garçons ». A ce titre, nous accueillons des journées d'étude sur cette thématique sur différents sites de l'Inspé. Ces journées sont intégrées dans la formation des futurs enseignants. Ci-dessous, à titre d'exemple, les affiches des journées organisées en 2019 et celle de 2021. La collaboration avec la Mission Académique montre d'une part les liens forts avec le Rectorat sur cette thématique, mais aussi le continuum entre la Formation initiale et la formation continue des personnels enseignants et de l'éducation.

Par ailleurs, la thématique « égalité Filles – Garçons » est une thématique centrale des « Journées de la Diversité » et des « Colloques éducation à la Santé » que nous organisons avec nos partenaires (MGEN et GMF principalement).

Figure 1 : illustrations des journées égalité filles-garçons



3.2.5.4. Droits et obligations des fonctionnaires

Les enseignements concernant cette partie sont présents dans les différentes maquettes proposées, principalement des UE sous l'intitulé « **L'enseignant acteur de la communauté éducative** » ou « **Se situer dans l'institution scolaire et dans un établissement** ». Par ailleurs, nous avons entamé un travail avec la Direction du Personnel du Rectorat de l'Académie de Nantes, où cette direction se déplace à l'Inspé pour présenter aux stagiaires le mouvement inter et intra académique. Nous souhaitons poursuivre ce projet pour que cette direction présente aussi à terme un module sur les « Droits et Obligations des fonctionnaires ».

Dans le même sens, nous souhaitons augmenter le nombre d'interventions du corps de l'inspection (IEN, IA-IPR) dans certains modules transversaux pour présenter différents dispositifs institutionnels et ce thème pourrait en faire partie. La présentation à la fois par des formateurs de l'Inspé et par des représentants « institutionnels » nous semble un outil approprié pour aborder cette question.

3.2.5.5. Synthèse

Le tableau ci-dessous présente de façon synthétique les principales UE dans lesquelles se trouvent les enseignements sur les valeurs de la république en général ainsi que le volume global sur la totalité du Master.

Tableau 4 : Répartition des UE « valeurs de la république » en fonction des mentions

	Premier degré	Second degré	Encadrement Éducatif
École Inclusive	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41
Laïcité	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41
Égalité filles-garçons	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41	UE 11, 21, 31 et 41
Volume horaire	96 h	68 h	121 h

3.2.6. Politique du numérique

Au-delà du contexte sanitaire que nous venons de traverser et qui nous rappelle avec force l'intérêt et la plus-value des outils numériques, la formation « au » et « par » le numérique est un axe transversal – et parfois spécifique - de la formation des futurs enseignants à l'Inspé Académie de Nantes ; de ce fait la politique du numérique de l'Inspé s'articule autour de trois axes principaux.

3.2.6.1. La formation de tous au numérique.

La formation pour enseigner le numérique et par le numérique permet aux étudiants de découvrir et d'adopter les techniques du numérique pour la conception et la mise en œuvre de leurs enseignements. Les futurs enseignants (1^{er} et 2nd degré), auront dans leur futur exercice professionnel à de multiples enseignements dans des situations nécessitant l'usage du numérique (avec différents outils : tablettes, ordinateurs, plateformes, applications, etc.), et auront surtout des élèves – pour la plupart – familiarisés au numérique dans des usages quotidiens.

Ces futurs enseignants doivent donc développer des compétences, en plus de celles attendues à l'entrée du Master 1, au cours de la formation pour une utilisation pédagogique (situation

d' enrôlement, démonstration, adaptation/compensation de l'activité, différenciation pédagogique, etc.) et pour accompagner l'utilisation des élèves (enfants et adolescents) en totale sécurité afin d'assurer leur e-réputation et leur empreinte numérique en citoyen numérique responsable.

Notre objectif est de diversifier, plus que nous ne le faisons actuellement, les situations d'apprentissage et d'évaluations de nos étudiants et stagiaires. Chacun des acteurs de la formation doit intégrer que le numérique n'est pas une fin en soi, mais qu'il est avant tout un outil au service des apprentissages et qu'il peut alors devenir une occasion de remettre en cause certaines formes d'enseignement. C'est dans ce sens que dans le cadre de la formation proposée dans les trois mentions (1^{er}, 2nd degré et Encadrement Éducatif), nous privilégions au moins cinq grands domaines au niveau du numérique :

- La gestion des ressources numériques dans l'enseignement : comment bien identifier, sélectionner, adapter à tous publics les ressources numériques ; mais aussi l'évaluation, la production et le respect des droits d'auteurs dans l'utilisation de ces ressources (possible intervention de HADOPI).
- Le développement professionnel : utiliser le numérique pour interagir avec son environnement professionnel et ses acteurs, se développer dans son environnement professionnel avec la posture réflexive.
- Enseignement et apprentissage « avec » et « par » le numérique : conception, protection (RGPD), mise en œuvre, scénarisation et évaluation de la mise en œuvre des situations d'enseignement et d'apprentissage par le numérique.
- Favoriser l'émancipation des élèves par le numérique notamment par le développement de la créativité (ex. programmation pour devenir un acteur du monde numérique) et de l'esprit critique des élèves (EMI pour débattre des « fausses informations »).
- Développer les compétences numériques des élèves notamment par la mise en jeu dans des situations d'apprentissage disciplinaire de situations qui permettent aux élèves de certifier leurs compétences numériques (référentiel de compétences PIX).

Ces objectifs pédagogiques ne constituent pas une UE spécifique, mais sont ainsi répartis dans différentes UE en fonction des mentions.

3.2.6.2. La certification

L'expérience en certification au sein de la formation des enseignants à l'Inspé Académie de Nantes remonte à l'introduction de la certification C2I2e. L'arrêté cadre du master MEEF préconise que la maîtrise des compétences numériques des étudiants est attestée par une certification. Cette certification sera donc assurée par l'Inspé dès la publication des textes.

Un travail a débuté sur la base du « Référentiel de compétences numériques des métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (CRCN Édu, septembre 2021). Les cinq domaines d'activités, ainsi que les 19 compétences rejoignent pour une large part les enseignements déjà mis en place et qui sont en lien avec le référentiel métiers de 2013. Une structuration de ces enseignements en lien avec la certification Pix-edu est en cours.

3.2.6.3. *L'hybridation des formations.*

Le dernier axe de la politique du numérique concerne l'hybridation des formations. Cet axe bénéficie de plusieurs leviers permettant son développement :

- Les bouleversements induits par les règles de distanciation et les consignes sanitaires sur les modalités d'enseignements ont conduit tous les enseignants à s'investir dans la formation à distance des étudiants. L'Inspé Académie de Nantes a mis en place un plan sur trois ans (2019-2022) pour équiper tous les formateurs statutaires d'un ordinateur portable. La crise sanitaire a permis d'accélérer ce dispositif.
- L'Université de Nantes bénéficie d'un PIA pour l'hybridation des formations et elle a donc soutenu plusieurs initiatives dans ce sens, dont plusieurs sont issues de l'Inspé.
- La possibilité, grâce aux fonds de ce PIA, de recruter de façon ponctuelle, mais avec l'intention de pérenniser le support, un ingénieur pédagogique dans cette perspective.

Le choix de développer l'hybridation des formations comme axe stratégique de la politique numérique de l'Inspé repose sur plusieurs éléments :

- D'abord parce que l'hybridation offre de la souplesse dans l'organisation de travail des étudiants. Ceux-ci peuvent davantage travailler à leur propre rythme grâce aux activités asynchrones contenues dans l'hybridation ; l'étudiant est amené à se responsabiliser dans sa propre gestion de son temps et du travail universitaire, il développe ainsi son autonomie. Cette souplesse peut également être bénéfique à l'enseignant qui dispose de plus de latitude dans la planification de ses activités. Ceci peut s'avérer nécessaire notamment pour des étudiants en situation de contractuel alternant, ou réalisant un stage à l'étranger ou dans un établissement éloigné.
- L'hybridation va de pair avec des méthodes pédagogiques qui rendent l'étudiant plus actif dans l'acquisition de ses connaissances et le développement de ses compétences. Elle est de ce fait cohérente avec le déploiement de l'approche par compétences. En effet, les méthodes pédagogiques deviennent plus actives pour mettre davantage l'étudiant dans des situations d'apprentissage et favoriser ainsi le développement de ses compétences.
- Un dispositif hybride peut faciliter l'accès à la formation pour des étudiants qui ne sont pas en capacité d'être régulièrement présents, physiquement, sur nos campus et qui relèvent habituellement du régime de la dispense d'assiduité (étudiants salariés, chargés de famille, en situation de handicap, sportifs de haut niveau, ...). L'hybridation va dans le sens d'une formation plus inclusive qui garantit une même qualité dans son accès pour tous les étudiants. Ainsi, si on prend par exemple le thème de « L'école inclusive » qui est une thématique centrale de la réforme (renforcée par la Loi de 2019 « Pour une école de la confiance ») ; l'Inspé – Académie de Nantes peut se féliciter d'avoir de très bons spécialistes sur certains sites. Le développement de l'infrastructure numérique associé à l'hybridation des formations peut permettre d'irriguer l'ensemble des sites et de faire bénéficier les étudiants de toutes les compétences de l'Inspé.
- L'hybridation peut permettre de travailler avec des groupes d'étudiants moins nombreux et consacrer ainsi davantage de temps aux étudiants qui en ont le plus besoin, notamment pour de la remédiation. La mise en place d'un test à l'entrée en Master 1 « Premier degré » peut

nécessiter en parallèle l'instauration de modules de remédiation et/ou de remise à niveau facilitée par l'hybridation.

- Enfin, c'est un moyen d'augmenter l'attractivité de certains parcours à faible effectif, mais aussi – compte tenu de la taille de l'Académie – d'assurer une formation à tous les fonctionnaires stagiaires en évitant des déplacements superflus et répondant aux contraintes personnelles et/ou professionnelles (par le biais des cours asynchrones, flexibilité des horaires de cours...).

C'est afin d'atteindre une partie des objectifs fixés ci-dessus que nous avons fait le choix de mettre l'accent sur l'hybridation des formations.

3.2.7. Mise en œuvre de la démarche qualité

Un des leviers de l'amélioration continue de notre offre de formation consiste à inclure le point de vue des étudiants dans l'appréciation de cette offre et plus globalement leur cadre de vie. Dans l'objectif de rendre l'étudiant acteur de sa formation des dispositifs d'évaluation des enseignements sont mis en place. Ces dispositifs ont pour principal objectif de faire évoluer la formation, de proposer les améliorations et les adaptations nécessaires. Trois dispositifs complémentaires sont mis en place au sein de l'Inspé.

3.2.7.1. *Les Conseils de perfectionnement*

Les Conseils de perfectionnement ont pour missions le suivi et la régulation des formations de master portées par l'Inspé, dans une perspective d'évaluation et d'adaptation de l'offre de formation ainsi que d'amélioration constante de sa qualité. Ils permettent ainsi le suivi et la régulation des différentes formations.

Le Conseil de perfectionnement est attaché à un cursus de formation identifié. Il peut s'agir, selon les configurations spécifiques, d'une seule mention de master ou d'un regroupement de parcours. Il a pour objectif de coordonner la mise en œuvre du plan de formation, l'évaluation de son exécution et de porter des propositions d'évolutions devant le conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Il émet des conseils et des recommandations qui sont transmises à la future commission pédagogique, puis au COSP et au Conseil d'Institut pour que ces instances, chacune selon son domaine de compétences, juge de la pertinence et de la faisabilité des évolutions des plans de formation et de ses organisations.

3.2.7.2. *Rencontres des délégués*

Dès leur entrée en master, les étudiants élisent deux délégués par parcours ou par groupe de parcours, en veillant à la représentativité Femme-Homme. Le responsable de parcours ou, pour le premier degré, le responsable pédagogique adjoint au responsable de site, réunit les délégués en fin de chaque semestre afin de réguler la formation et de faire des propositions concernant la vie des sites. Un compte rendu est envoyé au directeur adjoint en charge de la formation, celui-ci réunit en fin d'année les délégués appartenant au même parcours mais répartis sur les différents sites de l'Inspé, en compagnie des responsables de mention.

En outre, les délégués désignent leurs représentants au conseil de perfectionnement.

3.2.7.3. *Évaluation des Enseignements par les étudiants*

L'Inspé, en plus des dispositifs cités ci-dessus s'est inscrit dans un dispositif plus large d'Évaluation des Enseignements par les étudiants, mis en place au niveau de Nantes Université et porté par la Cellule d'Appui au Pilotage, Évaluation et Qualité. Ce dispositif, approuvé par les instances universitaires, se déroule en quatre grandes étapes :

- La définition d'une vision partagée du projet par l'équipe pédagogique (objectifs, critères de réussite, périmètre...)
- La conception du projet (recueil des informations, traitement des données...)
- La mise en œuvre de la campagne d'évaluation,
- L'évaluation et la régulation du projet.

Cette démarche de l'évaluation des enseignements se fonde sur un référentiel et vise à atteindre un certain nombre d'objectifs pour les étudiants, pour les enseignants et enfin pour la communauté éducative dans sa totalité. Les principaux objectifs sont les suivants :

Pour les étudiants :

- Les rendre acteurs et partenaires de leur formation
- Leur permettre de s'exprimer individuellement sur le contenu et le déroulement des cours
- Leur permettre de développer leur réflexivité et favoriser le transfert dans leur future pratique

Pour les formateurs, équipes pédagogiques, composante :

- Améliorer et garantir la qualité de l'offre de formation
- Bénéficier d'un recueil régulier, global et représentatif de l'avis de tous les étudiants
- Identifier des dispositifs porteurs et des pistes d'action
- Évaluer des effets des actions de formation
- Développer le collectif, le travail en équipe / Soutenir les échanges et le partage de pratiques
- Soutenir la coordination des cours et la mise en place des nouvelles maquettes (continuité M1/M2)

Pour tous :

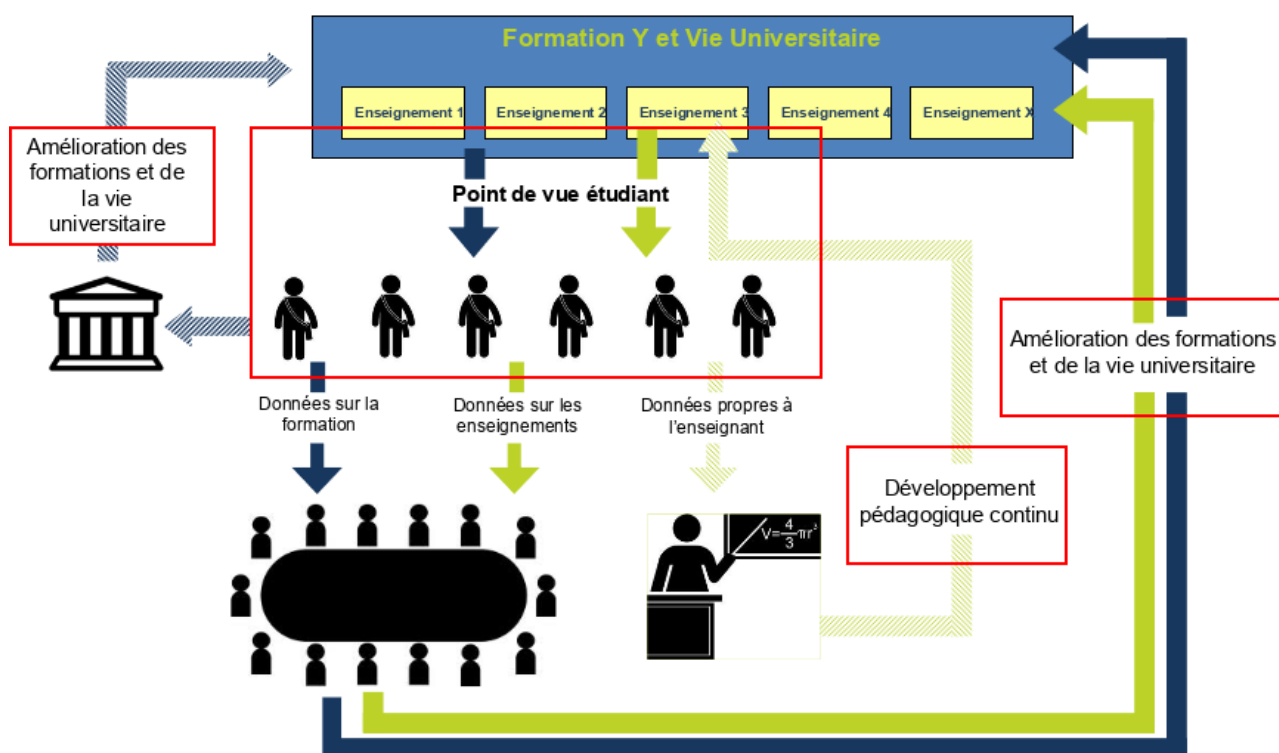
- Améliorer la communication entre les formations, les sites, les acteurs et avec l'extérieur (rectorat/DSDEN/Ministère)
- Croiser les regards des différents acteurs, avec différentes modalités/outils : complémentarité

Nous nous sommes fixés plusieurs critères de réussite de cette démarche au sein de l'Inspé et notamment :

- Le fait que cette évaluation vienne en soutien d'une dynamique collective, permet d'initier et de développer des projets collectifs, d'impulser des bilans d'équipe systématiques en fin d'année
- Il faut qu'elle soit utile pour le développement des maquettes, dans leur mise en œuvre et leur amélioration continue
- Qu'elle soit utile pour les formateurs, pour développer et soutenir leur réflexivité
- Qu'elle présente un taux de participation étudiante important

La démarche mise en place est une démarche assez « circulaire » et évolutive. En rendant l'étudiant acteur de sa formation et en partant de l'avis exprimé par lui ; elle permet de recueillir différentes informations, certaines sont destinées uniquement à l'enseignant concerné par l'enseignement et visent avant tout une évolution pédagogique ; d'autres concernent l'équipe pédagogique (mathématiques au Premier degré par exemple) et enfin certaines portent sur la totalité de la formation (toute la mention Premier degré) visent ainsi l'amélioration continue de la formation. La figure suivante présente cette démarche.

Figure 2 : démarche d'Évaluation des Enseignements par les Étudiants.



L'Inspé s'est inscrite dans cette démarche dès janvier 2020. Le contexte sanitaire complexe n'a pas pu permettre sa mise en place selon le calendrier initialement prévu. Cependant, une première expérimentation a eu lieu, malgré le contexte courant l'année universitaire 2020-2021. Elle a impliqué cinq enseignements (un cours par site), et six collègues. Pour trois collègues, le questionnaire utilisé est un questionnaire standard de l'Université, pour trois autres, le questionnaire a été personnalisé en intégrant leurs objectifs pédagogiques de progression. Les premiers résultats montrent :

- Un taux de participation des étudiants – malgré le contexte sanitaire, de 53% (tous cours confondus)
- Cette participation varie de 30% à 64% de répondants en fonction des cours

A partir de ces données, la démarche sera mise en place sur la totalité de la formation courant le premier semestre 2022.

3.2.8. Moyens administratifs et techniques à l'appui des formations

L'organisation interne de l'Inspé Académie de Nantes comporte deux niveaux :

- Un niveau « académique », composé de services qui ont vocation à assurer une équité de traitement de tous les usagers et les sites ainsi que la mise en œuvre d'une politique académique cohérente. Il s'agit des Services de Ressources Humaines, de Communication, de Scolarité, de Formation Continue, du Service Commun du Numérique, du Service des Moyens en Enseignement et du Secrétariat Général de l'Inspé.
- Un niveau de « proximité » avec des personnels affectés à chacun des sites.

Le tableau général des moyens est présenté ci-dessous.

Tableau 5 : Moyens administratifs et techniques

Site	Personnel administratif	Personnel Technique	Personnel de Bibliothèque	Effectif étudiants
Siège Académique	20	8		
Angers	4	9	3	487
Laval	1	1	1	140
La Roche-sur-Yon	2	1		186
Le Mans	3	9	2	424
Nantes	6	2	5	1090
Total	36	30	11	

3.3 Place de la recherche

L'Inspé n'est pas une Unité de Recherche et ne dispose pas d'une Unité de Recherche propre ; mais il a vocation à *irriguer la formation* des futurs enseignants par la recherche, à *structurer la recherche dans le domaine de l'éducation scolaire* mais aussi à travailler avec les différentes Unités de Recherche qui portent les différents parcours de Master MEEF. Cette triple exigence fait que la recherche est un axe stratégique majeur de la présente accréditation (cf. la section 2.2).

La place de la recherche dans la formation s'illustre autour de trois axes majeurs :

- En formation initiale, par les UE Recherches et la réalisation d'un mémoire qui constitue une formation « à » et « par » la recherche,
- En formation de formateurs, en permettant aux collègues de l'Éducation Nationale qui rejoignent l'Inspé de se former à la recherche, de participer à des séminaires et pour plusieurs s'inscrire dans une démarche de réalisation d'un doctorat.
- En Formation Continue, ainsi les parcours EEA et S2EI de la mention PIF s'inscrivent, par convention avec le Rectorat de l'Académie de Nantes, à la suite des certifications CAPPEI pour l'un et CFIPEM ou CAFA pour le second ; permettant ainsi aux enseignants titulaires de

ces certifications de s'inscrire dans une démarche de recherche par la réalisation et l'obtention d'un Master. Ce qui s'inscrit parfaitement dans l'engagement 12 du Grenelle de l'Éducation 2021 « Faciliter l'accès à la formation continue, développer les diplômes et certifications ».

3.3.1. Modalités d'articulation formation / recherche (projet de recherche de l'étudiant, place de la recherche dans les UE de la maquette, cahier des charges du mémoire)

Le diplôme de master MEEF est une formation qui bénéficie des apports de la recherche par le biais des enseignants chercheurs de l'Inspé mais aussi de tous les enseignants chercheurs des trois universités partenaires.

L'une des ambitions fortes de l'Inspé est de former des professeurs qui intègrent les données et la démarche de la recherche dans leurs pratiques professionnelles. C'est dans cet esprit que les maquettes de formation ont été élaborées. L'Inspé doit aussi être un des lieux naturels dans lequel l'enseignant doit trouver des réponses à ses interrogations de terrain. Ainsi, l'initiation à la recherche proposée dès le début du cursus constitue bien un premier pas dans la recherche pour les étudiants. Les ressources et méthodes de la recherche sont souvent orientées dans le domaine des recherches en sciences humaines et sociales car de fait, les thématiques travaillées par les étudiants doivent s'inscrire dans la pratique de la classe. Le module d'initiation à la recherche s'inscrit donc dans le cadre de la construction de compétences professionnelles par la recherche.

La construction de compétences professionnelles s'appuie ainsi véritablement sur les outils, les méthodes et les résultats des recherches. Le recours aux outils de la recherche permet de dépasser un simple recul sur la pratique qui n'aboutirait qu'à une construction fragile de compétences. De plus, il s'agit ici d'affirmer la construction de compétences étayée sur des résultats de la recherche en train de se faire. De ce fait, les UE Recherche représentent conformément aux textes au moins 15% de la formation des trois mentions (Premier, Second degré et Encadrement Éducatif).

Le mémoire de master, qui concrétise cette démarche de recherche, vise à contribuer à la professionnalisation du métier d'enseignant au moyen d'une démarche qui fait référence à l'activité de recherche. Les relations entre recherche et formation qui s'articulent dans ce travail ont vocation à permettre de construire une "pensée scientifique" sur les problèmes professionnels rencontrés, d'apprécier les conditions de la production de connaissances scientifiques, de recourir aux produits de la recherche, de permettre un début de formation à la recherche. En convergence avec un travail de recherche, le mémoire vise à produire des connaissances qui s'articulent avec des savoirs constitués. L'approfondissement réflexif se fait en parallèle à une formation à la recherche qui suppose la mobilisation de champs scientifiques, la rigueur nécessaire à la communication, le choix et la mise en œuvre d'une méthodologie.

Les orientations disciplinaires privilégiées ne sont pas restrictives et les thématiques choisies peuvent faire référence à l'ensemble des disciplines scientifiques enseignées dans les cursus du Master MEEF. Elles sont en cohérence avec les thématiques et les programmes scientifiques des laboratoires d'adossment du master MEEF.

Le mémoire a pour objectif d'amener les étudiants à prendre en charge le traitement d'un problème professionnel rencontré au cours du stage. Ce n'est pas un compte rendu d'expérience, un dossier qui viserait l'exploration d'un champ ou un travail de validation ou de réfutation d'une théorie. Il porte sur différentes dimensions relatives à la professionnalité aux différents niveaux de son exercice : l'établissement, la classe, le groupe d'apprentissage... Il s'intéresse notamment aux

pratiques dans les situations d'enseignement et d'apprentissage dans la classe, à l'activité des élèves, des enseignants et des interactions qui les lient à propos de l'apprentissage. Il peut aussi amener à examiner des objets liés au système éducatif, à l'identité disciplinaire, aux compétences d'ordre didactique et pédagogique, à la construction de l'identité professionnelle. Plus généralement, il porte sur des enjeux d'intervention en milieu scolaire.

Cependant, le mémoire, même s'il prend nécessairement appui sur l'analyse de données recueillies lors du stage et s'il aborde une thématique de recherche en éducation, ne s'apparente ni à un rapport de stage qui contiendrait une description des actions menées sans articulation avec les données de la littérature par exemple, ni à un mémoire de recherche qui aurait vocation à développer des pratiques jusqu'alors non testées par exemple. Néanmoins, le mémoire doit conduire l'étudiant à prendre le recul nécessaire par rapport à son expérience dans la classe et à analyser des situations rencontrées à cette occasion. Son élaboration rend nécessaire l'entraînement à une forme d'écriture longue et impose une distance critique par rapport à l'action.

La démarche du mémoire s'appuie donc sur l'expérience du stage et mobilise des contenus relatifs aux différents enseignements. Le travail d'élaboration de la problématique croise des données issues des situations d'enseignement, des modélisations didactiques, pédagogiques et des théories scientifiques. Cette problématique débouche sur un cadre conceptuel d'investigation qui dépasse la juxtaposition des différents champs mobilisés. Les développements permettent de cerner les questions auxquelles le mémoire tente de répondre. Ils guident la définition des hypothèses à examiner, des propositions d'actions ou de compréhension et le recours à une méthodologie. La démarche doit permettre de constituer un corpus de données issues d'observations rigoureuses et l'analyse méthodique de ces données.

Le travail sur le mémoire de master a une visée formative dans laquelle le processus de formation prend le pas sur la qualité des connaissances produites. Pour autant, c'est sur la qualité du produit fini et la présentation des travaux que sera évalué le mémoire. Afin d'encourager la coopération entre étudiants et le travail en équipe, ceux-ci sont incités à travailler à deux sur une même problématique.

Les dimensions épistémologiques, méthodologiques et la valorisation professionnelle du mémoire constitueront les axes d'évaluation. La soutenance donne lieu à un rapport de soutenance qui renseignera ces différents axes. Un tuteur établissement, autre que le tuteur du stagiaire qui soutient son mémoire peut être associé au jury de soutenance.

3.3.2. Liste des laboratoires en appui des formations et modes de structuration de la recherche en éducation sur le site de l'INSPE

Les enseignants chercheurs de l'Inspé appartiennent à quatre équipes de recherche :

- CREN – Centre de Recherche en Éducation de Nantes – EA 2661
- CENS – Centre Nantais de Sociologie UMR 6025
- CRINI - Centre de Recherche sur les Identités, les Nations et l'Interculturalité - EA 1162
- LLING - Laboratoire de Linguistique de Nantes - UMR 6310

Les masters portés par l'Inspé font intervenir des enseignants chercheurs venant d'autres composantes universitaires et appartenant à d'autres équipes de recherche. De ce fait, ces masters sont adossés, en plus des unités de recherche citées ci-dessus, à d'autres unités de recherche qui sont :

- 3L.AM – Langues, Littérature, Linguistique des Universités d'Angers et du Mans – UA 4335

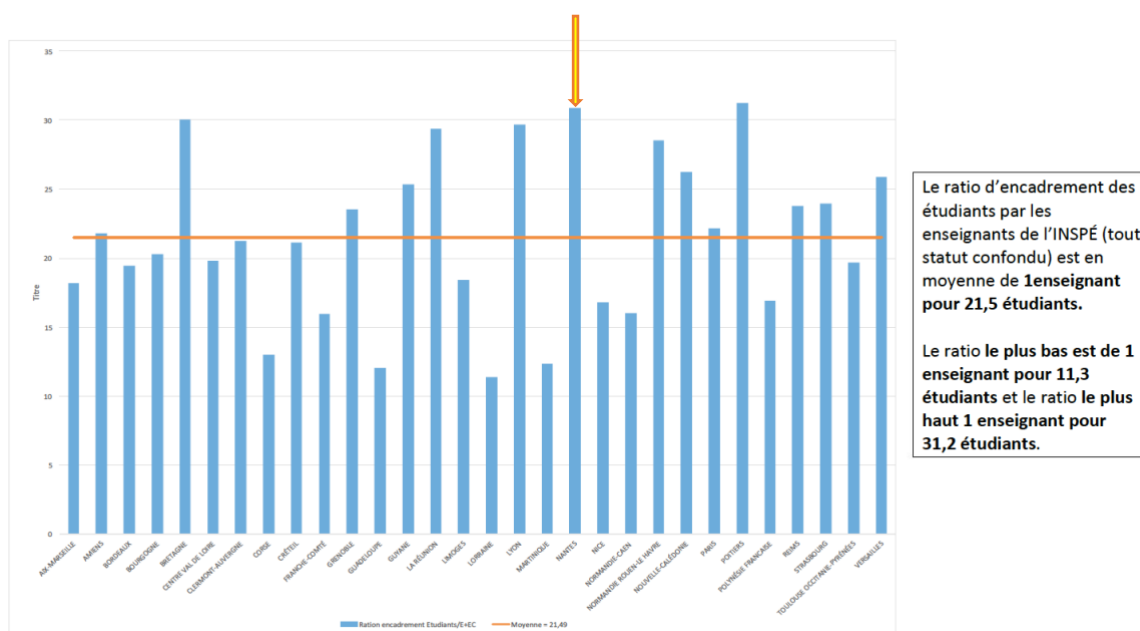
- CReAAH - Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire - UMR CNRS 6566
- CRHIA- Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique – EA 1163
- IMN - Institut des Matériaux Jean Rouxel - UMR CNRS 6502
- L'AMO – L'Antique et le Moderne – EA 4276
- LAREMA - Laboratoire angevin de recherche en mathématiques – UMR 6093
- LMJL - Laboratoire de Mathématiques Jean Leray - UMR CNRS 6629
- M.I.P. – Motricité, Interactions, Performance – EA 4334
- MMS – Laboratoire Mer, Molécules, Santé - EA 2160
- Subatech - Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées - UMR CNRS 6457
- TEMOS -Tems, Mondes, Sociétés - UMR CNRS 9016

3.3.3. Évolution du potentiel global en enseignants-chercheurs et perspectives

L'Inspé Académie de Nantes est globalement un Inspé très sous doté en terme RH. L'enquête réalisée par le R.Inspé en octobre 2020, montre que l'Inspé de Nantes a un taux d'encadrement parmi les plus faibles des Inspé. Comme le montre la figure suivante, si la moyenne du ratio d'encadrement (étudiants/E) nationale est de 21,5 étudiants par enseignant, celui de Nantes dépasse de 1,5 ce ratio.

Figure 3 : Ratio d'encadrement des étudiants (étudiants/E.E-C).

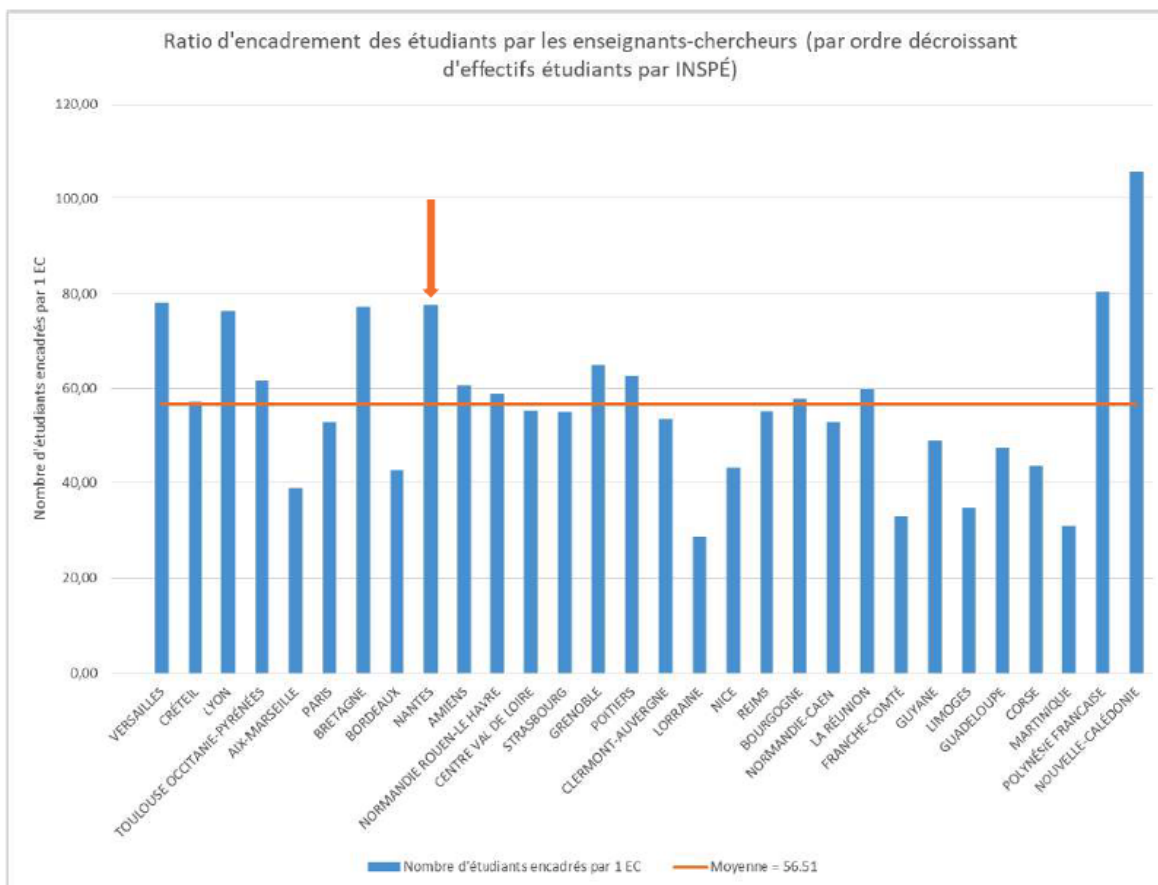
Extrait de l'enquête R.Inspé – octobre 2020.



Ce constat est encore plus vrai quand il s'agit d'enseignants chercheurs. En effet, ce ratio est d'environ 80 étudiants pour un EC comme le montre la figure 4.

Figure 4 : ratio d'encadrement des étudiants par les E.C.

Extrait de l'enquête R.Inspé – octobre 2020



Au-delà de ces chiffres qui n'ont qu'une valeur indicative de visibilité et de comparaison nationale, l'Inspé Académie de Nantes ne comptait qu'un seul Professeur des Universités jusqu'à la rentrée universitaire 2019-2020.

Cependant, l'Inspé a inscrit dans son Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2020 (fiche 91610) un projet « soutien à la recherche ». Ce projet vise notamment :

« L'objectif est - à masse salariale équivalente - d'arriver à 6 postes de PU et 45 MCF. Ces postes viendront soutenir les différentes équipes de recherche de l'Université permettant à l'Inspé de fédérer ces recherches interdisciplinaires par la création d'une Fédération de recherche dans le domaine de l'Éducation. L'Université disposerait ainsi d'un vrai laboratoire de l'interdisciplinarité qui pourrait aussi être une ressource pour l'établissement pour tout ce qui concerne les recherches, les applications et les innovations dans le domaine de la pédagogie. »

Depuis l'Université intégratrice (Nantes Université) a soutenu fortement ce projet ce qui a permis une évolution positive qui nécessite d'être poursuivie comme le montre le tableau suivant.

Tableau 6. Evolution des postes Enseignants-chercheurs sur 3 ans

Catégorie EC	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Professeur des Universités	1	2	3
Maître de conférences	30	31	31
Total E.E-C	153	158	158

- Pourcentage des personnels de l'INSPE impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale
En complément, renseigner l'indicateur « ressources humaines de l'INSPE en matière de recherche » en annexe 1

Le nombre global de collègues de l'Inspé impliqués dans une recherche à dimension nationale ou internationale est 48 collègues. Ces collègues sont à la fois des enseignants-chercheurs, mais aussi des enseignants ayant obtenu un doctorat tout en ayant commencé leur travail de recherche, ou des enseignants encore doctorants. Ceci représente donc presque le tiers du personnel : 30,4%.

3.3.4. Liste des programmes de recherche financés sur appels à projets dans lesquels l'INSPE est impliqué

Les EC sont impliqués dans plusieurs projets. Nous allons citer les trois les plus importants :

1 – **Projet Euniwell :**

L'Université de Nantes s'est alliée à 6 universités pour créer une Université européenne du bien-être : "EUniWell". Ce consortium a été sélectionné, le 9 juillet 2020, dans le cadre du deuxième appel à projets "d'Universités européennes" du programme ERASMUS+ de la Commission européenne et a obtenu un financement visant à encourager l'enseignement, les mobilités, les partenariats et la recherche. Quatre thématiques sont mises en exergue :

- Bien être et santé
- Bien-être individuel et social
- Environnement, urbanisme et bien-être
- Formation des enseignants

Les enseignants chercheurs de l'Inspé portent des projets dans la thématique 4, mais aussi pour certains dans la thématique 3.

2 - **Erasmus+ TED'S :**

Depuis le 1^{er} octobre 2019, l'Université de Nantes participe, en tant qu'université partenaire, au projet de partenariat stratégique TEDS - Teacher education for sustainability.

Financé par le programme Erasmus +, il s'agit d'un projet de coopération académique coordonné par l'Université d'Aveiro, au Portugal. Il est porté, à l'Université de Nantes par une équipe d'enseignants chercheurs de l'INSPE.

En s'appuyant sur une coopération transnationale, le projet vise à comprendre les enjeux et les pratiques d'éducation et de formation au développement durable dans l'espace européen. En effet, les échanges entre chercheurs montrent que ces questions ont émergé dans les différents pays avec des temporalités variées et que les institutions s'en sont emparées différemment. Les programmes, dispositifs et formations se présentent donc comme un ensemble contrasté sur l'espace européen, avec des éléments de meilleure ou moindre réussite. Le projet vise donc à faire un diagnostic critique du champ de l'éducation et de la formation au développement durable.

3 - Erasmus+ PHILEACT :

PHILEACT (PHILOsophie. Enfance. Action. CitoyenneTé.)

La philosophie avec les enfants : pour l'esprit critique, le dialogue interculturel et une citoyenneté éclairée.

Ce projet est porté par une Professeure des Universités de l'Inspé et associe plusieurs partenaires :

Les partenaires membres :

- Université de Nantes. France
- Université de Guyane. France
- Université de Nouméa. Nouvelle-Calédonie. France
- Université de Polynésie. France
- Université d'Aegean Rhodes. Grèce
- Université de Liège. PHILOCITE. Belgique Partenaires associés
- Université Saint-Joseph. Beyrouth. Liban.

Les Partenaires associés :

- École du Dialaw. Sénégal
- Université Abomey-Calavy. Cotonou. Benin.
- Plan National des Artes. Lisbonne Portugal

Ce projet vise Le projet PHILEACT enfants vise le développement pérenne de la pratique de la philosophie avec les enfants dans les écoles (4 à 16 ans) par la formation des enseignants et la valorisation auprès du grand public, des familles et du monde associatif et culturel. Notre objectif principal est de pérenniser ces pratiques pour permettre au maximum d'enfants (de 4 à 18 ans) de s'exercer à une citoyenneté éclairée et de faire vivre un réseau de chercheurs et d'étudiants.

4 - Chaire Unesco "Pratiques de la philosophie avec les enfants : une base éducative pour le dialogue interculturel et la transformation sociale"

L'Unesco et l'Université de Nantes (Inspé Académie de Nantes) portent la première et unique Chaire au monde spécifiquement consacrée à la pratique de la philosophie avec les enfants. L'actualité tragique partout dans le monde alerte les autorités publiques sur la nécessité d'éduquer dès le plus jeune âge les futurs citoyens et citoyennes à l'esprit critique, les valeurs humanistes, l'égalité entre les hommes et les femmes, la nécessité d'un dialogue apaisé et respectueux entre toutes les cultures et de lutter contre toute forme de dogmatisme. La chaire sur la pratique de la philosophie avec les enfants (de 4 à 18 ans) a pour objectif d'aider au développement de ces pratiques citoyennes par la recherche, la formation, la diffusion d'outils pédagogiques dans les écoles et la Cité, le dialogue entre les acteurs et les enfants du monde entier.

La Chaire vise à coordonner et mettre en relation les différentes équipes et structures qui travaillent déjà sur ce sujet, à consolider des coopérations entre chercheurs et praticiens dans le cadre des relations Nord/Sud. En plus de la formation des animateurs et le développement de la recherche, la Chaire a aussi pour objectif de faire dialoguer des enfants.

- Valorisation, légitimation et développement des expérimentations, formations et recherches existantes sur les pratiques philosophiques avec les enfants par la coordination d'un réseau international.
- Coopération Nord (Europe-Québec)/Sud (Afrique/Maghreb) pour la création et la diffusion libre d'outils pédagogiques (manuel, malles, bibliothèques).
- Création d'une formation universitaire francophone à l'animation des pratiques philosophiques avec les enfants.
- Mise à disposition libre et ouverte de ressources en ligne pour la recherche et les pratiques sur le portail documentaire du projet.

3.4 Continuum de formation

Préciser dans les réponses si l'INSPE est pilote de l'action ou s'il y est associé :

3.4.1 Préprofessionnalisation (en licence et dispositif AED)

L'Inspé Académie de Nantes a la chance d'avoir trois universités partenaires. Dans ces trois universités, il existe de nombreuses licences dans le domaine des sciences humaines et sociales (Lettres modernes, histoire, psychologie...) et dans les domaines des Sciences (mathématiques, physique, SVT...) qui comportent des parcours de préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation. Les licences STAPS à Nantes et au Mans constituent un vivier important à la fois pour le second degré, mais aussi pour le premier degré.

Il y a aussi quelques parcours complets de licence qui préparent aussi au professorat des écoles.

La préprofessionnalisation par le recrutement d'AED a été mise en place dans l'Académie de Nantes, ceci en lien avec l'Inspé. Les postes proposés sont essentiellement en second degré dans des parcours déficitaires. Ceci aura pour effet d'augmenter l'attractivité de ces parcours.

Enfin deux Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles vont être mis en place : l'un est déjà validé comme parcours dès la première vague à Angers et le second est en cours sur Nantes. Il serait intéressant de mettre ces parcours sur les trois villes universitaires.

3.4.2. Formation des fonctionnaires stagiaires (T0)

Les textes concernant la formation des futurs fonctionnaires stagiaires ne sont pas encore publiés. Seul un projet d'arrêté modifiant « l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public stagiaires » est actuellement disponible.

Malgré l'absence de textes dans ce sens, nous avons commencé un travail avec la future École Académique de Formation Continue et les doyens des IA-IPR et IEN pour élaborer trois parcours de formation. Ces parcours seraient proposés aux futurs stagiaires par la commission académique présidée par le recteur d'académie ou son représentant, en fonction des orientations définies aux alinéas suivants et du référentiel de formation annexé à l'arrêté du 27 août 2013.

Le parcours de formation adapté devrait prendre en compte, du parcours académique et professionnel antérieur et des besoins du stagiaire identifiés grâce à un diagnostic partagé pouvant même s'appuyer sur des tests de positionnement. Ces trois parcours seraient :

1 – Un parcours **d'Approfondissement** : destiné aux stagiaires ex-contractuels, aux professeurs détachés et aussi aux stagiaires issus d'un master MEEF avec un stage de Pratique Accompagnée. Ce parcours pouvant comporter un tutorat.

2 – Un parcours **d'Adaptation** : destiné aux fonctionnaires stagiaires avec master autre que MEEF ou sans obligation de détention de master : ce parcours correspondrait à un dispositif de formation en alternance comportant notamment une formation didactique et pédagogique avec un tutorat et remise à niveau disciplinaire si nécessaire.

3 – Un parcours de **Consolidation** : destiné aux stagiaires avec master MEEF ayant effectué un stage en responsabilité (contractuels alternants).

Ces trois parcours seront finalisés avec la publication des textes sur la formation post- concours. Il est aussi nécessaire d'affiner le modèle économique global de cette formation et les liens avec l'EAFC.

3.4.3. Formation continue

L'Inspé n'est pas l'opérateur privilégié de la formation continue de l'Académie. Probablement à cause d'un contexte historique, la contribution de l'Institut comme « institution » aux différents plans de formation continue est très nettement inférieure à la contribution globale des formateurs. Un des axes majeurs de travail durant ce quinquennal est de faire en sorte que l'Inspé apparaisse comme un « Institut » de formation, et non comme un ensemble de compétences individuelles sollicitées de manière ciblée. Dans le cadre de la construction de l'École Académique de Formation Continue, il est important de passer d'une logique de réponse à un appel d'offres, à une logique de partenariat qui est le sens même des EAFC. Dans ce cadre, l'Inspé doit donc déterminer un certain nombre d'axes stratégiques de FC, que l'Institut peut porter. se fixe Pourtant, outre la vingtaine de modules que propose l'Inspé dans le cadre du PAF, l'Institut reste impliqué dans au moins deux grands axes de FC :

- **La diplomation et la certification des personnels** : L'Inspé pilote ainsi plusieurs certifications (CAPPEI, CAPEFE...), participe à plusieurs autres (CAFIPEMF, CAFFA). Par le biais de la mention PIF et principalement les deux parcours EEA et S2EI, il permet à plusieurs personnels de l'Académie d'obtenir un Master. La convention établie avec le Rectorat place ces deux parcours à la suite des certifications CAPPEI et CAFIPEMF-CAFA. On permet ainsi aux personnes ayant obtenu ces certifications de poursuivre un travail leur permettant d'obtenir un master, en s'inscrivant ainsi dans le cadre des engagements du Grenelle de l'Éducation.
- **Les formations de proximité** : l'Inspé participe à la mise en place du plan Villani Torossian avec la création de Laboratoires Mathématiques de la recherche mais aussi dans le cadre des référents mathématiques de circonscription (RMC). Dans ce cadre, l'Inspé portera aussi la formation des nouveaux tuteurs du second degré.
- **Les modules Inspé inscrits au PAF** : l'Inspé continuera à porter des modules dans le cadre du PAF en lien avec les différents master MEEF ainsi que des animations pédagogiques.

Ces axes seront portés par l'Inspé dans la limite du budget de projet.

3.5 Partenariats

Préciser le positionnement du projet de l'INSPE dans son environnement :

3.5.1. Environnement en matière de partenariats (associations, partenaires du monde socio-économique et culturel, etc.)

- **MAIF** : ce partenariat vise plusieurs objectifs, notamment assurer des interventions thématiques sur différents domaines comme la prévention, les enjeux de la société en lien avec les valeurs partagées (laïcité, développement durable...), mais aussi des outils pédagogiques dans le domaine de la prévention routière à l'école, les risques du sport et des loisirs... Par ailleurs, la MAIF est partenaire de plusieurs manifestations organisées au sein de l'Institut : les mercredis de la diversité, la journée littérature jeunesse... et contribue à la formation des étudiants au PSC1.
- **MGEN** : Ce partenariat est fondé sur la charte de coopération conclue entre la CPU, la CASDEN Banque Populaire, la MAIF et MGEN en date du 21 novembre 2013. Ainsi, la MGEN intervient notamment dans les domaines suivants :
 - Des interventions thématiques (dans et hors des plans de formation) sur des domaines variés comme la promotion et l'éducation à la santé, la protection sociale, la retraite, l'action sociale, le handicap, l'économie sociale et solidaire ou tout enjeu de société en lien avec les valeurs de la MGEN ;
 - Des outils pédagogiques développés par MGEN et l'ADOLEN ;
 - Des outils pédagogiques de structures dont MGEN est partenaire (ex : Eco-Ecole)
 - Des compétences en matière de qualité de vie au travail et de prévention des risques psychosociaux ;
 - Des soutiens à des projets éducatifs portés par INSPE.

La MGEN est amenée à participer financièrement à la mise en place des actions dans ces domaines d'intervention. Ces actions devront être validées par l'ensemble des parties et donner lieu à la rédaction d'un avenant.

- **GMF** : qui est l'un des assureurs de référence des personnels de l'enseignement, souhaite présenter l'ensemble de son offre de services aux personnels de l'INSPE, aux étudiants et enseignants stagiaires. Outre ses offres d'assurance, GMF produit et parraine des ressources pédagogiques en éducation à la sécurité routière, aux médias et à l'information et au développement durable. Il est également partenaire du Réseau des INSPE. Ensemble, ils contribuent à renforcer les liens et initier de nouvelles collaborations entre GMF et les INSPE. L'objectif commun est de développer une complémentarité de compétences et de moyens, afin d'apporter aux étudiants et personnels un socle d'informations et de réflexions utiles aussi bien dans la vie privée que professionnelle.
- **DRAC** : un partenariat avec la Direction Régionale de l'Action Culturelle, dans le cadre du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, nous permet d'offrir à tous les étudiants et stagiaires environ 50 actions culturelles et un travail avec un peu de plus de 35 structures

artistiques et culturelles sur l'ensemble des sites de l'Inspé. Des rencontres annuelles permettent d'enrichir et d'améliorer cette offre.

3.5.2. Partenariats internationaux

L'Inspé dispose de plusieurs partenariats internationaux qui concernent la formation ou la recherche. Pour la recherche, nous avons eu l'occasion d'en présenter les principaux dans la section 3.3.4.

Pour la formation, l'Inspé peut bénéficier de tous les accords établis par Nantes Université et les Universités partenaires pour permettre la mobilité de ses étudiants. Cependant, outre un grand nombre d'établissements français à l'étranger avec lesquels l'Inspé a des accords ; il existe des accords spécifiques à l'Institut, permettant à la fois une mobilité sortante et, plus rarement, entrante des étudiants.

Concernant les établissements français à l'étranger, durant l'année universitaire 2019-2020 (avant la crise sanitaire), les mobilités ont eu lieu principalement dans les établissements suivants :

Établissement	Pays
Lycée français de Vienne	Autriche
Lycée français de Malaga	Espagne
Lycée français de Tachkent	Ouzbékistan
Lycée français de Copenhague	Danemark
Lycée français de Medellin	Colombie
Lycée Français de Belgrade	Serbie
École primaire de Randwick	Grande Bretagne
Lycée français - Ecole AREVA	Finlande

Concernant les accords bilatéraux spécifiques, le tableau ci-dessous présente les principaux.

Pays	Université
Autriche	Université de Salzbourg
Écosse	University of West of Scotland
Espagne	Université de Jaen
	Université de Cordoba
	Université de Barcelone
	Université de St Jacques de Compostelle
	Université de Séville
	Université de Valladolid
	Université de Madrid
Grèce	Université d'Aegean
Portugal	Université d'Aveiro
République Tchèque	Université de Charles Prague
	Université de Hradec Kralove
Suède	Université de Linnaeus
Suisse	Université de ST GALL

3.6 Fiches formation des mentions de master MEEF

Décrire au moyen d'une fiche formation (en utilisant le modèle joint) chaque mention de master MEEF pour laquelle l'INSPE demande l'accréditation.

En complément, renseigner le tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré fourni en annexe 2.

4. Budget de projet

Le premier budget de projet a été élaboré lors de la création de l'ESPE en 2014, il a été légèrement modifié en 2017. Avec le passage à l'Inspé il est important de le revoir afin d'intégrer les changements structuraux qui accompagnent cette réforme et notamment :

- La réforme des master MEEF et les conséquences sur les charges d'enseignement
- Les exigences nouvelles concernant la formation : CAPEFE, stages...
- L'apport du Rectorat notamment dans le financement des contractuels alternants et la gratification des stagiaires en pratique accompagnée
- En s'avancant sur des hypothèses budgétaires concernant la formation des futurs stagiaires en partant du principe que probablement un stagiaire sur deux sera en alternance à mi-temps,
- Enfin, en intégrant des hypothèses sur la formation continue dans le cadre de la construction de l'École Académique de Formation Continue.

4.1. Évaluation des besoins :

4.1.1. MEEF Premier degré

Sur la base d'une hypothèse de stabilité des effectifs, nous avons évalué le coût de la formation site par site. Même si toutes les charges du Premier degré sont assumées par l'Université intégratrice, il nous semble important de montrer le coût de la formation sur les différents sites. Le tableau ci-dessous indique ce coût :

Site	Effectifs total M1 et M2 attendus	Coût en H TD
Angers	227	4370
La Roche-sur-Yon	196	3730
Laval	194	4370
Le Mans	194	4370
Nantes	341	6130
Total	1088	22 970

4.1.2. MEEF Second degré

Pour le second degré, les choses sont légèrement plus complexes. Pour chaque parcours, il y a une part assurée par l'Inspé (55% en moyenne) et une part par les composantes disciplinaires (45% en moyenne). Ces composantes disciplinaires sont issues des trois Universités partenaires. Le tableau suivant présente cette répartition Université par Université.

Parcours	Nantes Université			Université d'Angers			Le Mans Université		
	Global	Inspé	Composantes	Global	Inspé	Composantes	Global	Inspé	Composantes
Allemand	846	465,3	380,7						
Anglais	1317	724,35	592,65	1216,5	669,075	547,425	1140	627	513
Espagnol	1205	662,75	542,25	1150	632,5	517,5	24	13,2	10,8
Lettres	1264	695,2	568,8	1016,5	559,075	457,425	1186	652,3	533,7
Histoire-géographie	1964	1080,2	883,8	1298	713,9	584,1	1113	612,15	500,85
LLCH	1185	1185							
Eco-gestion	1177	1177							
Documentation				1074	590,7	483,3			
SES				1220	1220				
Mathématiques	1575	866,25	708,75	1269	697,95	571,05			
Informatique	909	499,95	409,05						
SVT	1524	838,2	685,8						
Physique-Chimie	1202	661,1	540,9						
EPS	4490	2469,5	2020,5				2501	1375,55	1125,45
DSI S2I		0	0				994	994	
DSI MSC	1624	1624							
Total	20282	12949	7333	8244	5084	3160	6958	4274	2684

Pour plus de lisibilité, le tableau suivant présente une synthèse globale :

Item	Coût en HTD
Mention second degré total	35 484
Part Inspé	22 307
Part composantes Nantes Université	7 333
Part Composantes Université d'Angers	3 160
Part Composantes Le Mans Université	2 684

4.1.3. Adaptation à l'emploi :

Sous cet intitulé, nous avons intégré la formation des fonctionnaires stagiaires. Ces éléments sont fondés sur uniquement des hypothèses en l'absence des textes de références et surtout en l'absence d'une donnée précise sur le nombre et le types de stagiaires.

Traditionnellement à l'Inspé Académie de Nantes, 60% des stagiaires du premier degré sont issus de l'Inspé et un peu plus de 72% des stagiaires du second degré le sont aussi. Or ces données sont fondées sur une réussite sur les deux années de master (des stagiaires issus du M1 et M2), avec une grande diversité en fonction des parcours du second degré. Dans le cadre de la présente réforme (le concours en M2 uniquement) et de l'année transition (tous les étudiants de M2 ont déjà passé le concours une fois) ; il est difficile d'avoir une projection fiable. Notre hypothèse, probablement pessimiste est qu'un stagiaire sur deux aura besoin d'un parcours d'approfondissement (stagiaires à mi-temps) largement fondé sur la seconde année de master. C'est à partir de cela que les estimations ont été faites.

4.1.4. Stagiaires Alternants et gratification des stages PA.

La réforme introduit deux éléments majeurs : le recrutement de stagiaires contractuels alternants financés par le Rectorat et la gratification des stagiaires en pratique accompagnée mis en place au sein de notre Académie. Ces deux éléments constituent un apport important du Rectorat qu'il faut valoriser dans le cadre du Budget de Projet.

4.2. Évaluation des Moyens

Dans la mesure où l'Inspé ne dispose pas de dotation spécifique couvrant la totalité des besoins, ce budget de projet est construit essentiellement comme un outil de dialogue stratégique. Les moyens octroyés par l'Université dépendent aussi des possibilités de celle-ci. Il faudra concrètement ajuster les besoins aux moyens, par la réduction des capacités d'accueil en fonction aussi des possibilités de stages, et/ou l'application des seuils d'ouverture de formation de Nantes Université. Le cadrage de l'offre de formation de novembre 2020 précise que ces seuils sont :

- 15 en première année de master
- 12 en seconde année de master

Ces deux outils techniques permettront à la fois de respecter le cadrage de l'offre de formation de l'Université intégratrice mais aussi de rendre plus soutenable le budget de projet.

* * *

Remarques particulières (à renseigner le cas échéant) :

5. ANNEXES

- **Annexe 1 :** indicateurs
- **Annexe 2 :** tableau de ventilation du temps global de formation master MEEF 1^{er} degré
- **Annexe 3 :** tableau du budget de projet actualisé
- **Annexe 4 :** conventions de partenariat avec le Rectorat
- **Annexe 5 :** les maquettes